

La prévention des trois devenirs des garçons et des hommes en exploitation sexuelle : devenir client, devenir proxénète et devenir victime.

Réalités, défis, initiatives et recommandations à l'échelle nationale et internationale

Février 2021

Par Jonathan Cloutier

Table des matières

RÉSUMÉ & MANDAT	3
MÉTHODOLOGIE.....	3
DEVENIR VICTIME.....	3
Définition d'une victime.....	3
État du problème.....	4
Témoignages.....	4
Le droit canadien et la prostitution en bref.....	5
Les facteurs de risques et difficultés associés	6
Facteurs de risques	6
Difficultés associées.....	7
Recrutement	7
Identification et dévoilement difficiles	8
La prévention en matière d'exploitation sexuelle des garçons et des hommes	8
Initiatives en matière de prévention du proxénétisme	8
La prévention : défis et difficultés	9
Recommandations :.....	9
Initiatives et bonnes pratiques notables à l'international :	12
DEVENIR PROXÉNÈTE	13
Définition d'un proxénète.....	13
État du problème.....	13
Témoignages.....	14
Facteurs de risques, recrutement et enjeux	14
Initiatives en matière de prévention du proxénétisme	16
La prévention : défis et difficultés	16
Recommandations	16
La réponse du juridique :	17
Programmes et initiatives en prévention au Québec	18
Initiatives et bonnes pratiques notables à l'international :	19
DEVENIR CLIENT.....	20
Définition d'un client.....	20
État du problème.....	20
Témoignages.....	21

Facteurs de risques.....	22
La pornographie : puissant catalyseur.....	23
Le rapport à la honte	24
Ce qui se fait ici en prévention	24
Quelques programmes et initiatives.....	24
Les lois en place :.....	25
<i>Recommandations</i>	26
Diminuer le facteur honte	26
Comprendre pour mieux prévenir	27
Améliorer la réponse légale, institutionnelle et communautaire.....	27
Initiatives et bonnes pratiques notables à l'international :	29
Droit international et pornographie juvénile.....	31
LE DROIT ET LA PRÉVENTION - Une brève réflexion sur l'impact des différents modèles législatifs	32
CONCLUSION	33
BIBLIOGRAPHIE	34

RÉSUMÉ & MANDAT

Cette recherche porte sur l'enjeu de la traite de personnes et de l'exploitation sexuelle et s'intéresse plus précisément aux 3 devenir des garçons et des hommes : devenir client, devenir proxénète et devenir victime. Il sera ici question d'établir un bref portrait des circonstances et facteurs de risques pouvant mener à de tels devenir, ainsi que de comparer différentes méthodes utilisées en matière de prévention, ici comme ailleurs.

MÉTHODOLOGIE

Majoritairement basé sur des entrevues, qu'elles aient été conduites ou simplement utilisées dans le cadre de cette recherche, ce document s'appuie également sur des rapports d'organismes communautaires, notamment certains mémoires remis à l'occasion de la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs¹, des documents gouvernementaux, des ouvrages spécialisés, etc.

DEVENIR VICTIME

Cette section aborde dans un premier temps les facteurs de risques, qu'ils soient identitaires, communautaires, socio-économiques ou autres, pouvant contribuer au devenir d'un garçon et/ou d'un homme comme victime d'exploitation sexuelle et/ou d'échange de services sexuels, pour ensuite aborder certaines pratiques et lois en matière de prévention.

Définition d'une victime

D'abord, il convient de définir ce qu'est une victime au sens de la présente recherche. Une victime est ici comprise comme tout individu de sexe masculin vivant des conséquences de l'exploitation sexuelle ou de l'échange de services sexuels, et ne réfère donc pas exclusivement aux personnes vivant une situation d'exploitation, c'est-à-dire étant exploitée par un proxénète ou étant mineure. Ainsi, cette définition plus large nous permet d'observer les réalités d'hommes qui, bien qu'adultes et non exploités par un proxénète, vivent tout de même diverses conséquences de la vente de services sexuels. Comme nous le verrons, les conditions familiales, la consommation, la criminalité, les conditions socio-économiques et questionnements identitaires font partie du portrait pour une proportion importante de ces hommes.

Il est également important de comprendre que cette recherche porte son attention sur les conséquences néfastes vécues par ces hommes et garçons dans le but de mieux contextualiser et évaluer les efforts de prévention. Cela explique donc l'angle d'analyse « victime » préconisé pour cette section de la recherche, mais ne rejette en aucun cas le fait que plusieurs travailleurs du sexe masculin majeurs peuvent avoir une perception positive de leur travail et ne se considèrent pas comme « victimes ». Cette recherche reconnaît l'agentivité des personnes. De plus, ce document ne se positionne pas sur la question de la légalisation de la prostitution.

¹ Assemblée nationale du Québec, *Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs*, 42e législature, 1re session (27 novembre 2018 -).

État du problème

De prime abord, il faut savoir que bien que l'exploitation sexuelle des jeunes et des mineurs concerne majoritairement les filles, plusieurs garçons vivent ces réalités. Comme souligné par les intervenants ici interviewés, il ne s'agit clairement pas juste des filles : il y a des recruteurs qui se consacrent exclusivement au recrutement de jeunes garçons pour la prostitution.

Aussi faut-il savoir que cette problématique en est une encore largement sous-documentée. Il est en effet difficile d'obtenir quelques statistiques que ce soit sur le nombre d'hommes en situation de travail du sexe et encore plus d'exploitation sexuelle. La démographie du groupe est ainsi vaguement représentée par certaines recherches datant déjà de plusieurs années. À titre indicatif toutefois, prenons la peine de mentionner les résultats de celles-ci. D'après un article de la Presse de 2008 où le directeur de l'organisme Action Séro-Zéro (désormais nommé Rézo), Robert Rousseau, était interviewé, on estimait à l'époque à 400 le nombre de travailleurs du sexe dans la rue à Montréal, admettant toutefois qu'il y en avait fort possiblement beaucoup ailleurs que dans les rues.² L'article révèle également que 55% d'entre eux seraient sans domicile fixe.³

De surcroît, sur le plan social, nombre de ces garçons et jeunes hommes vivent des problèmes d'isolement et de solitude de même que des problèmes avec la justice et la police.⁴ Tels qu'exprimé dans un rapport du Conseil permanent de la jeunesse de 2004⁵, ils peuvent vivre de nombreuses difficultés qui représentent un risque ou qui mettent en péril leur intégrité personnelle et relationnelle, tels notamment des problèmes de santé mentale, la toxicomanie, les pensées ou actes suicidaires, etc.

Témoignages

Les témoignages suivants, tirés du documentaire *Homme à louer*⁶, offrent un certain portrait des hommes pratiquant l'échange de services sexuels à Montréal. Elles portent principalement sur les conditions ayant pu mener à leur implication dans l'industrie du sexe et leur recrutement.

« Ça a commencé par une fugue de centre d'accueil [quand j'avais 16 ans]. J'ai rencontré un gars qui faisait ça, pi bon, c'est un moyen de faire de l'argent rapide. Au début c'est dégradant, mais à un moment donné tu t'habitues ».

« J'ai été placé en famille d'accueil à 11-12 ans, trop de violence chez nous »

« Moi j'ai pas appris les bonnes traditions à maison. Ma mère était danseuse, je la voyais jamais. [...] J'aime pas apprendre à connaître une personne et faire confiance à personne. »

² Éric Clément, 2008, « Prostitution masculine : ceci est mon corps... ». *La Presse*, En ligne : <https://www.lapresse.ca/dossiers/la-prostitution-a-montreal/200809/30/01-25048-prostitution-masculine-cest-mon-corps.php>.

³ *Ibid.*

⁴ Truchon, Jean-François, 2012, *La prostitution masculine dans la rue : isolement, dissonances, vicissitudes et mécanismes de survie*, Mémoire comme exigence partielle de la maîtrise en sexologie, Université du Québec à Montréal. Accessible à l'adresse : <https://archipel.uqam.ca/5096/1/M12578.pdf>.

⁵ Conseil permanent de la jeunesse, 2004, *Vue de la rue - Rapport de recherche sur les jeunes adultes prostitué(e)s*, Gouvernement du Québec. Accessible à l'adresse : <https://www.jeunes.gouv.qc.ca/publications/publications-cpj/documents/problemes-sociaux-et-de-%20sante/prostitution.pdf>.

⁶ Documentaire *Homme à louer*. 2009. Disponible à l'adresse : <https://www.documentarystorm.com/men-for-sale/>.

« Avant que je fasse ça j'étais dans le vol automobile. Je volais des chars. [...] [À 19 ans] je me suis fait approcher sur la rue Sainte-Catherine. »

« Mon père me battait. »

« Je me suis fait agresser quand j'avais 11 ans. J'avais un bon lien avec lui, [y'avait 25 ans]. J'aime pas ça le cul, peut-être à cause de ce qui s'est passé quand j'avais 11 ans. »

« J'ai rentré en centre d'accueil à 11 ans parce que j'ai fait des vols d'auto. Mon père faisait ça des vols d'autos pi je le faisais avec lui. »

Sur la consommation et les dépendances narcotiques :

« J'ai commencé le travail du sexe à 12 ans. Ça été direct : premier client, première poff de crack. »

« J'ai commencé par faire de la roche (crack fumé), maintenant je fais de la Roche et j'injecte. [...] C'est bon sur le coup, mais après ça c'est tout pour le pire. »

« J'ai fait 400 000\$ depuis que je fais ça, mais c'est toute parti dans la consommation, toute. J'ai beau me dire que l'argent que je viens de faire ce sera pas pour consommer, à chaque fois que je sors de chez un client c'est psychologique tu sais. Moi je suis pas gay pi je viens de sucer un bonhomme de 50 ans qui vient de me venir sur la face. Une affaire dégueulasse, j'ai pas le goût de penser à ça [donc je consomme]. »

« Ça passe vite [l'argent], je faisais beaucoup d'ecstasy, de pot. »

« Je trouve que j'ai pu de contrôle. »

En bref, les témoignages ci-haut peignent un bref portrait de certaines des victimisations vécues par ces hommes et garçons. Consommation, toxicomanie, criminalité, conditions familles difficiles, famille d'accueil, abus et violence : les situations difficiles menaçant leur intégrité physique et psychologique sont nombreuses.

Le droit canadien et la prostitution en bref

Très brièvement, voici un peu de contexte sur la position canadienne face à la prostitution. En 1949 fut adoptée par l'ONU la Convention pour la répression et l'abolition de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui⁷ qui non seulement prohibe la traite de personnes, mais condamne également sans équivoque toutes les formes de prostitution, qu'elle considère comme des atteintes à la dignité humaine et au bien-être de la personne, qu'il s'agisse de prostitution volontaire ou non.⁸

Il faut savoir qu'au Canada, la prostitution en soi n'a jamais été illégale à proprement parler. Seulement certaines activités criminelles entourant la prostitution. Donc, en 1949 la position de la Convention était inconciliable, comme elle l'est toujours aujourd'hui, avec le droit canadien. Le

⁷ Convention pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui, Lake Success 25 juin 1951. RTNU vol. 96 no. 1342.

⁸ Barnett, Laura. 2011 (révisé en 2014). *La prostitution au Canada : obligations internationales, droit fédéral et compétence provinciale et municipale*. Publications de recherche de la Bibliothèque du Parlement. En ligne : https://lop.parl.ca/sites/PublicWebsite/default/fr_CA/ResearchPublications/2011119E.

gouvernement canadien n'a jamais condamné toutes les formes de prostitution de façon aussi absolue et n'a ainsi jamais signé la Convention de 1949.⁹ Cependant, plusieurs activités liées à la prostitution tel le proxénétisme, tout ce qui touche à des services sexuels de mineurs et, depuis 2014 avec la *Loi sur la protection des collectivités*¹⁰, l'achat de services sexuels, sont illégales.

Les facteurs de risques et difficultés associés

Cette section aborde les facteurs de risque et la prévention auprès des garçons et des hommes victimes d'exploitation sexuelle s'appuie sur des entrevues conduites auprès d'intervenants de trois organisations, soit l'Anonyme¹¹, le Centre Sida Amitié (CSA) – Laurentides¹² et SHASE¹³.

Facteurs de risques

- ❖ Un des facteurs de risque identifié est la proximité avec des groupes criminalisés. Dès que les jeunes touchent de près ou de loin aux gangs de rue et autres groupes criminalisés, le contact se fait plus facilement à être recruté par un proxénète et à être initié à l'industrie du sexe. Aussi, la majorité souffre de problèmes de toxicomanie ce qui les amène à devoir se procurer des drogues et les pousse donc à être en contact régulier avec le milieu criminalisé.
- ❖ Il faut également savoir que plusieurs des garçons et hommes victimes de situations d'exploitation sexuelle ou vivants des conséquences de l'échange de services sexuels ont été victimes d'agressions sexuelles. Souvent les hommes victimes d'agressions sont agressés entre l'âge de 8 à 13 ans. La plupart du temps, l'agresseur est un proche. Dans certains cas, il arrive aussi qu'un jeune garçon soit loué par ses parents à d'autres adultes agresseurs.
- ❖ Lorsque l'agression survient en milieu familial, à la maison ou dans la famille élargie, cela cause du dommage en « spiral » : agressivité, usage de drogues, criminalité et fugues en réaction à cette agression qu'ils ont vécue. En effet, comme le jeune n'a pas le sentiment de protection chez lui, car la personne qui l'a violé est un proche, alors cette colère et détresse le mène souvent à faire des fugues, ce qui le rend encore plus à risque de vivre une situation d'exploitation à des fins sexuelles.
- ❖ De plus, l'un des intervenants souligne que les hommes victimes d'un traumatisme sexuel à l'enfance sont environ 6 fois plus disposés à devenir toxicomanes et, comme abordé ci-haut, les problèmes de toxicomanie augmentent généralement les contacts avec le milieu criminalisé, facilitant ainsi la possibilité d'être recruté à des fins d'exploitation sexuelle.
- ❖ Les intervenants interviewés identifient également plusieurs facteurs de vulnérabilité vécus par les personnes transgenres. En effet, celles-ci peuvent notamment éprouver des

⁹ *Ibid.*

¹⁰ *Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation (L.C. 2014, ch. 25)*

¹¹ L'Anonyme, En ligne: <https://www.anonyme.ca/>

¹² Centre Sida Amitié. En ligne : <https://www.centresidaamitie.com/>

¹³ SHASE, En ligne : <https://shase.ca/>

difficultés à se trouver un emploi, par suite d'une transition de genre, dû aux stigmas toujours existants dans la société, aux nécessités financières découlant de la transition, etc.

Difficultés associées

- ❖ Aussi, dans plusieurs des cas, ce sont des garçons qui, dans leur quotidien, n'auraient pas eu de relations avec des hommes, qui se considèrent comme hétérosexuels. Le fait de faire des actes sexuels avec d'autres hommes (qui constituent la majorité de la clientèle) a de graves impacts sur leur identité, leur masculinité, virilité et leur santé mentale en les amenant à se questionner sur leur orientation et leur identité, ce qui peut être très perturbant et bouleversant. Ces actes commerciaux homosexuels commis dans le cadre de situations d'exploitation ou de travail du sexe des hommes et garçons hétéros entraînent effectivement d'importantes conséquences au niveau de la santé mentale en accentuant (ou possiblement causant) une dépression, un trouble bipolaire, un trouble de personnalité limite, etc.
- ❖ Cela alimente un mal-être et une faible estime de soi, et la personne, ne se sentant pas bien avec elle-même, se sentant moindre, va souvent consommer plus dans le but de se dégager de ces sentiments négatifs. Ce besoin l'entraîne toutefois à offrir ses services sexuels pour payer sa consommation et on se retrouve vite ainsi dans un cercle vicieux. Et plus le travail du sexe a commencé jeune, pire cette dynamique et les questionnements identitaires sont.
- ❖ Ainsi, parmi les impacts négatifs du travail du sexe ou de situations d'exploitation sexuelle auprès des jeunes hommes et garçons figurent notamment les problèmes de toxicomanie, l'hypervigilance (danger à chaque coin de rue) l'anxiété, les problèmes de santé (VIH, ITS, SIDA), les problèmes de digestion et problèmes intestinaux dus notamment aux pénétrations anales, la dissociation lors des rapports sexuels, les problématiques de santé mentale, etc.

Recrutement

- ❖ Le recrutement commence parfois par des partys où les jeunes sont amenés à rencontrer des consommateurs adultes. Ils sont introduits à ce milieu au travers des « amis » ou de nouvelles relations avec la promesse de consommation de drogues, de *fun*, etc.
- ❖ Il est dénoté également que l'exploitation sexuelle des jeunes garçons est souvent encore moins visible que celle des filles et des femmes. Souvent il s'agit de transactions plus « directes » pour des biens, un logis, des narcotiques, et même souvent un échange de services sexuels pour hébergement.
- ❖ Il s'agit aussi d'un processus de recrutement plus transparent pour les hommes et garçons. Ce n'est pas de la même dynamique qu'avec les filles où le recruteur (souvent le *pimp* lui-même) essaye de manipuler la victime en tentant de la faire tomber en amour. Il n'y a pas ou du moins très peu, d'histoires d'amour et de manipulation sentimentale avec les garçons et jeunes hommes exploités, c'est plutôt direct, clair et transactionnel : « on va faire du cash, tu vas faire ça pour avoir accès à ça et puis ça, etc. »

- ❖ Par conséquent, les garçons peuvent avoir tendance à moins réaliser qu'ils sont des victimes. Ils voient plus les bons côtés « business » de l'exploitation et se disent « c'est correct, je fais du cash ».

Identification et dévoilement difficiles

- ❖ Les tabous et stigmas existants en l'endroit de l'homosexualité couplés au décalage entre leur orientation sexuelle « réelle » et les actes commis au sein de l'industrie du sexe nuisent également au dévoilement de ces situations. En effet, les hommes et garçons, par peur d'être stigmatisés comme homosexuels s'ils révèlent qu'ils vivent de l'exploitation sexuelle et/ou pratiquent le travail du sexe auprès des hommes, vont être réticents à révéler et parler d'une situation d'exploitation sexuelle ou de difficultés liées au travail du sexe.
- ❖ De plus, la masculinité est souvent considérée comme « incompatible » avec le statut de victime, ce qui rend difficile pour les garçons et les hommes de se reconnaître soi-même comme victime. Ce n'est pas mâle, ce n'est pas aligné avec la fierté masculine de reconnaître qu'on est victime d'exploitation sexuelle. D'autant plus que plusieurs de ces garçons et hommes ayant des rapports homosexuels dans l'industrie du sexe sont toutefois hétéros dans leur vie privée. Ces difficultés à se nommer et se reconnaître comme victime rendent difficiles l'identification et le dévoilement.

La prévention en matière d'exploitation sexuelle des garçons et des hommes

Cette section s'appuie notamment sur des entrevues conduites auprès d'intervenants de trois organisations, soit l'Anonyme, le Centre Sida Amitié (CSA) – Laurentides et SHASE, ainsi que de la documentation produite par le Canadian Centre to End Human Trafficking¹⁴.

Initiatives en matière de prévention du proxénétisme

- ❖ Tout d'abord, les intervenants identifient tous le manque d'un continuum de services pour les hommes, ceux-ci étant traités au cas par cas. En effet, il n'y a pas ou très peu de services au niveau du travail du sexe des hommes : il y a de l'aide pour les problèmes de toxicomanie, d'itinérance, mais pas ou très peu pour les hommes vivants des conséquences du travail du sexe ou une situation d'exploitation. Ainsi, l'exploitation sexuelle des hommes se distingue de l'exploitation sexuelle des femmes par le fait qu'il y a beaucoup moins de services et de ressources pour les hommes en difficulté.
- ❖ À titre d'exemple, il n'existe que trois organismes spécialisés en agressions sexuelles des hommes au Québec : un à Montréal (CRIPHASE), un à Sherbrooke (SHASE) et un à Trois-Rivières (EMPHASE). Ce manque de services pour les hommes en détresse accentue par

¹⁴ Luz Valentin. 2020. « Sex Trafficking of Males ». Dans *The Canadian Centre to End Trafficking*. En ligne: <https://www.canadiancentretoendhumantrafficking.ca/sex-trafficking-of-males/>.

conséquent d'autres problématiques tels la criminalité, les dépendances, les dépressions, les problèmes de santé, l'espérance de vie, etc.

- ❖ Toutefois, quelques initiatives en matière de prévention de l'exploitation sexuelle, notamment auprès des mineurs, ainsi que d'aide aux personnes vivant des conséquences du travail du sexe existent au Québec. En l'occurrence, le Projet intervention prostitution Québec¹⁵ offre de l'information, une écoute formée et confidentielle, des conseils et toutes ressources pertinentes non seulement aux personnes vivant des conséquences du travail du sexe, mais également aux parents, enseignants, ou toutes personnes ayant des questions sur cet enjeu. Le Programme de prévention et d'intervention en matière d'exploitation sexuelle des jeunes 2016-2021¹⁶ quant à lui s'inscrit dans le cadre de la Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021 et vise à soutenir financièrement les projets de prévention de l'exploitation sexuelle des jeunes et à soutenir les acteurs qui interviennent localement auprès des jeunes en situation de vulnérabilité et des victimes d'exploitation sexuelle.

La prévention : défis et difficultés

- ❖ Les difficultés que rencontre les hommes et garçons à se nommer et se reconnaître comme victime d'exploitation sexuelle ou de conséquences du travail du sexe rendent difficile l'identification ce qui ultimement rend difficile la mise en place de programmes et services adaptés aux garçons et aux hommes.
- ❖ Les intervenants identifient aussi un manque d'éducation et de prévention à l'exploitation sexuelle des garçons dans les écoles. N'osant pas exposer leurs jeunes à de tels sujets, certaines écoles préfèrent ignorer l'enjeu affirment des intervenants. Il faudrait donc que les mentalités changent et que plus de temps soit dédié à l'éducation des jeunes à la sexualité et aux questions de consentement, d'exploitation, etc.
- ❖ En bref, les interviewés identifient que la prévention de l'exploitation sexuelle et des conséquences du travail du sexe des garçons et des hommes se qualifie par peu de ressources et peu d'information.

Recommandations :

Où rejoindre les garçons à risque ?

- ❖ Quant à la ou les meilleures façons de rejoindre les jeunes à risque pour faire de la prévention, comme ceux-ci ont tendance à moins vouloir s'identifier et dévoiler au grand jour leur réalité de travailleurs du sexe dû aux tabous abordés plus haut, une sensibilisation

¹⁵ Projet intervention prostitution Québec. 2020. En ligne : <http://pipq.org/>.

¹⁶ Ministère de la Sécurité publique. « Programme de prévention et d'intervention en matière d'exploitation sexuelle des jeunes 2016-2021 », sur le site du gouvernement du Québec. 2017. En ligne : <https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/police/prevention-criminalite/partenaires/programmes-financement/programme-exploitation-sexuelle.html>.

plus large (en prévention primaire¹⁷) à grande échelle au sein des centres jeunesse, groupes LGBTQ+ et écoles défavorisées, accompagnée par de la formation des intervenants, travailleurs en centre jeunesse et autres serait une approche plus appropriée.

- ❖ Il est important de s'assurer que les réalités de l'exploitation sexuelle soient abordées dans les écoles secondaires, quitte à séparer la classe afin de permettre aux garçons de montrer plus aisément leurs émotions. En effet, il est observé que lorsque devant leurs camarades filles, les garçons ont tendance à démontrer moins facilement leurs émotions et vulnérabilité, afin de conserver une image « virile » devant elles.
- ❖ Un bon partenariat avec les acteurs en contact fréquent avec ces jeunes (enseignants, intervenants sociaux, travailleurs de rue, etc.) est identifié comme nécessaire pour agir plus efficacement et rapidement. En effet, si ceux-ci sont bien outillés, ils pourront mieux réagir et contacter les ressources pertinentes lorsqu'ils entendent ou voient les signes d'un jeune en situation d'exploitation sexuelle ou vivant des conséquences du travail du sexe.
- ❖ Il est également important de revenir à la base et d'aborder les questions de relations égalitaires, de consentement, les ITSS et la protection, etc. L'important en prévention primaire est d'adresser plus largement les mentalités et comportements à la base de ces problématiques et permettre des prises de conscience auprès des jeunes à risque.

Aborder les questionnements identitaires

- ❖ De plus, toute forme de prévention auprès des hommes et garçons quant aux situations d'exploitation sexuelle et conséquence du travail du sexe doit traiter des questionnements identitaires. En effet, ce qu'on fait pour de l'argent n'est pas nécessairement ce qu'on aime et ce qu'on ferait dans notre vie privée. Ainsi, ce n'est pas parce que quelqu'un couche avec des hommes pour de l'argent qu'il est homosexuel, et cette réalité est importante à intégrer et mettre de l'avant au sein de la prévention et des efforts d'aide.

S'adresser aux hommes et aborder la question des agressions sexuelles

- ❖ En revanche, comme souligné par l'un des intervenants, il demeure que lorsqu'une problématique est spécifique, il ne faut pas faire des messages trop généraux. Donc pour ce qui est tabou et invisibilisé, il faut en parler avec un message spécifique. Ainsi il ne faut pas parler de victimes au sens large, mais bien parler de victimes hommes ou garçons, car dans nos stéréotypes sociaux, dès qu'on parle de « victime » en matière d'exploitation ou de crimes sexuels, on pense aux femmes. Alors pour que les hommes et garçons se reconnaissent dans les messages de sensibilisation, il faut spécifier qu'on s'adresse à eux.

¹⁷ La prévention **primaire** est celle faite en amont, c'est-à-dire auprès de la population générale. La prévention, **secondaire** est celle faite aux premiers stades de manifestation possible de la problématique, c'est-à-dire auprès des groupes à risque soit ici les jeunes susceptibles de se trouver dans un situation d'exploitation sexuelle. Puis la prévention **tertiaire** se fait auprès de gens déjà en processus d'exploitation, et constitue donc moins une prévention au sens stricte du terme et plus une aide à la réadaptation active des personnes aux prises avec la problématique.

- ❖ Aussi, le constat selon lequel la majorité des hommes vivant de l'exploitation sexuelle ont vécu des agressions sexuelles nous invite à ouvrir la discussion sur le bien-être, l'estime de soi, le rapport à la sexualité saine, etc., afin de lutter contre l'exploitation auprès des garçons et des hommes. Adresser la réalité des agressions sexuelles commises sur des garçons et des hommes afin que ceux-ci ne se sentent pas marginalisés, seuls et « anormaux », permet ainsi d'éviter que ces sentiments ne deviennent des facteurs les mettant à risque de vivre une situation d'exploitation sexuelle ou des conséquences du travail du sexe.

En parler à l'échelle de la société

- ❖ Enfin, il est important de parler plus largement de ces enjeux à l'échelle de la société afin que ceux deviennent mieux connus, discutés et moins tabous. À cet égard, les médias sociaux sont incontournables, mais il faut également innover avec des campagnes accrocheuses dans les médias traditionnels tels la télévision, la radio, l'affichage de publicité sur les autobus, etc.
- ❖ Au final, il faut diversifier et remettre en cause le récit dominant de l'exploitation sexuelle pour y inclure les hommes et les garçons et remettre en question ses propres croyances, actions et convictions ainsi que celles de l'institution afin d'éviter toute notion de préjugé qui pourrait nous amener, en tant qu'acteur, à réagir de manière préjudiciable ou à ignorer les signes d'exploitation sexuelle d'un garçon ou d'un homme.

Initiatives et bonnes pratiques notables à l'international :

Comme expliqué par un article paru dans la *US National Library of Medicine* et comme souligné par les intervenants cités ci-haut, les prestataires de soins de santé mentale doivent être conscients du lien entre les mauvais traitements infligés aux enfants et la traite des êtres humains. Selon une étude, la prévalence des abus émotionnels, physiques et sexuels dans l'enfance chez les jeunes exploités sexuellement se situe entre 32 et 93 %.¹⁸ Les chercheurs ont documenté l'association entre le fait d'avoir subi des abus sexuels pendant l'enfance et l'exploitation sexuelle des mineurs et les abus émotionnels subis pendant l'enfance seraient également associés de manière significative à la traite des êtres humains et à l'entrée plus précoce dans l'industrie du sexe.¹⁹

Un constat reconnu de plus en plus à travers le monde en matière de prévention de l'exploitation sexuelle, et ceci est vrai particulièrement pour l'exploitation des garçons et des hommes qui est encore méconnue et souvent sous-estimée, est que les intervenants doivent être mieux outillés et formés afin de mieux reconnaître et accompagner les victimes d'exploitation. À cet effet, une initiative notable à l'international est celle du NWG Boys & Young Men Forum qui offre aux acteurs dans ce domaine de travail différentes possibilités de formation de même que la possibilité de devenir membre du forum des garçons et des jeunes hommes du réseau NWG qui se réunit plusieurs fois par an afin de partager des bonnes pratiques, assurez que les hommes et jeunes garçons soient consultés dans l'élaboration de projets et de la politique, faire le suivi et l'évaluation des programmes de prévention et d'aide en place, etc.²⁰

Aussi, tel qu'identifié par le Canadian Centre to End Human Trafficking, il est essentiel d'offrir un lieu sûr où les hommes peuvent partager leurs histoires de violence ou d'abus, à leur propre rythme, et où ils peuvent être authentiques et acceptés²¹. En effet, quel que soit le genre, le manque d'accès à un logement sûr augmente le risque qu'un jeune soit victime de la traite à des fins d'exploitation sexuelle.²² À cet égard, une initiative digne de mention est celle de USIAHT²³ qui a ouvert il y a quelques années la première maison d'accueil en Floride destinée aux garçons victimes de la traite des êtres humains à des fins sexuelles. USIAHT a désormais cinq centres à travers les États-Unis (Texas, Nevada, Californie, Floride et Washington D.C) consacrés à la prise en charge des garçons âgés de moins de 18 ans victimes de la traite à des fins sexuelles. Le foyer propose une approche de soins basée sur le traumatisme, développée comme un programme de six à neuf mois, mais permettant aux jeunes de rester aussi longtemps que nécessaire pour leur prise en charge.²⁴

Le phénomène de l'exploitation sexuelle des garçons est tel que Carol Smolenski, directrice générale et co-fondatrice d'ECPAT-USA, organisme international de renom luttant à l'exploitation sexuelle des mineurs, affirme que nous ne devrions plus décrire l'exploitation sexuelle comme un phénomène touchant principalement les filles et les femmes en ne mentionnant que de passage les victimes masculines.²⁵

¹⁸ Stoltz JA, Shannon K, Kerr T, et al. « Associations between childhood maltreatment and sex work in a cohort of drug-using youth. » dans *Soc Sci Med*. 2007, vol. 65, no.6, p. 1214–1221. En ligne: <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC2254224/>.

DEVENIR PROXÉNÈTE

Cette section aborde les facteurs de risques, qu'ils soient identitaires, communautaires, socio-économiques ou autres, pouvant influencer les garçons et les hommes vers des actes de proxénétisme, ainsi que les initiatives mises en place et des recommandations en matière de prévention.

Définition d'un proxénète

Tout d'abord, pour s'assurer d'avoir une définition commune, le terme proxénète renvoie à un individu, dans le cadre de cette recherche exclusivement un garçon ou un homme, qui « amène une personne à offrir ou à rendre des services sexuels moyennant rétribution [...], recrute, détient, cache ou héberge une personne qui offre ou rend de tels services moyennant rétribution, ou exerce un contrôle, une direction ou une influence sur les mouvements d'une telle personne. »²⁶ En bref, il s'agit pour cette recherche d'un homme ou un garçon amenant et persuadant une autre personne à offrir ses services sexuels de manière rémunérée et empoche ensuite l'argent, en partie ou en totalité, de ces services.

État du problème

Le proxénétisme est une activité qui concerne majoritairement les hommes et les garçons. Au Québec, une recension des archives policières de 2002 à 2013 indiquait que 84,8% des contrevenants étaient des hommes et l'âge moyen était de 32 ans.²⁷ De plus, bien que seulement 22,8 % de tous les suspects recensés étaient affiliés à des gangs de rues, la majorité agissant seul ou du moins sans affiliation à un groupe criminel, l'affiliation à un gang de rue augmente significativement dans le cas de suspects impliqués dans plus d'un dossier de proxénétisme, où c'est alors 53 % des suspects qui sont liés aux gangs de rue.²⁸ Cela semble indiquer que plus le nombre de dossiers de proxénétisme commis par un suspect est élevé, plus celui-ci gravite au sein des milieux criminalisés et risque d'être lié aux gangs de rue.. » Bien que seulement 26 % des

¹⁹ Ijadi-Maghsoodi, Roya et al. « Understanding and Responding to the Needs of Commercially Sexually Exploited Youth: Recommendations for the Mental Health Provider », dans *Child and adolescent psychiatric clinics of North America*, 2016, vol. 25, no.1, p. 107-22. En ligne : <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC4725731/>.

²⁰ NWG Network. « NWG Boys & Young Men Forum ». En Ligne : <https://www.nwgnetwork.org/events/nwg-boys-young-men-forum/>.

²¹ Luz Valentin. *Supra* note 14.

²² *Ibid.*

²³ USIAHT. « Boys Safe Home ». En ligne : <https://usiaht.org/boys-safe-home/>.

²⁴ *Ibid.*

²⁵ Blakeman, Katherine. « A Pivotal New Goal: Shedding Light on the Sexual Exploitation of Boys and Men ». 2017. Sur le site du *National Center on Sexual Exploitation*. En ligne : <https://endsexualexploitation.org/articles/sexual-exploitation-boys-men/>.

²⁶ Code Criminel Canadien L.R.C. (1985), ch. C-46. Art. 286.3 (1)

²⁷ Ministère de la Sécurité publique, « Portrait provincial du proxénétisme et de la traite de personnes ». Sur le site du *Gouvernement du Québec*. 2013. En ligne : <https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/police/publications-et-statistiques/proxenetisme-traite-personnes/en-ligne.html>.

²⁸ *Ibid.*

contrevenants soient impliqués dans plus d'un dossier, ce sont ceux-ci qui sont les plus actifs et sont responsables de plus de la moitié des dossiers au sein des banques de données policières.²⁹

« Y'a plus de proxénètes qu'avant, comme si c'est une mode. C'est plus sécuritaire pour un gars d'aller faire travailler des filles que d'aller vendre de la drogue, il a moins de chances de se faire arrêter. »³⁰ Plusieurs intervenants identifient également une dynamique de « cercle vicieux caché » : il y aurait effectivement une valorisation croissante de la prostitution auprès des jeunes, celle-ci étant très accessible pour les jeunes filles. Ceci encourage le fait qu'il y ait plus de jeunes proxénètes, car il y a un plus grand incitatif à faire de l'argent, ce qui en retour fait qu'ils recrutent plus de jeunes filles, et ainsi de suite. Aujourd'hui il y a de plus en plus de mineurs attirés par la vie de l'industrie du sexe, ce qui s'explique entre autres par les nouveaux médias, la culture musicale ou même cinématographique, l'accès plus facile que jamais à la pornographie, etc. Ainsi, il est intéressant de noter que plusieurs intervenants identifient la popularité montante du travail du sexe auprès des jeunes filles, qui en parlent plus entre elles et le valorisent plus, comme un facteur de risque vers le proxénétisme pour les garçons.

Témoignages

« J'ai eu un cousin qui m'a appris ça. Il était comme mon idole. Je suis rentré à l'âge de 14 ans dans un bar de danseuses, il me fait rencontrer des filles, on boit de l'alcool, y'a l'ambiance, les filles sont soumises à lui, il dit de faire ci, faire ça. Moi je suis jeune, pour moi c'est la belle vie. Il m'a appris à parler aux femmes, vraiment jouer dans leur tête : une fille, ça aime ça un gars propre, elle aime ça quand quelqu'un fait à manger pour elle, lui donne des fleurs. »³¹

« Je pense toujours à mon avantage, c'est mon avantage qui compte. Je suis un pimp. Je ne suis pas ici pour de l'amour avec toi. [Je suis] à la recherche de quelqu'un qui va te faire de l'argent. Moi j'ai des bills à payer, un condo à acheter, etc. »³² - Kevin, ancien proxénète.

Facteurs de risques, recrutement et enjeux

Cette section aborde certains des facteurs de risques pouvant influencer un individu vers le proxénétisme et s'appuie sur des entrevues conduites dans le cadre du documentaire Trafic³³, sur une entrevue conduite auprès d'une intervenante aux services spécialisés et des services aux jeunes contrevenants au Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CIUSSS) ainsi qu'une entrevue conduite avec un intervenant du SHASE.

- ❖ Les proxénètes peuvent provenir de toute origine, tout âge, toute culture, nationalité, niveau d'éducation, etc. La criminalité est toutefois un facteur de risque important. Si un jeune a

²⁹ Ibid.

³⁰ Nathalie Gélinas, Responsable à la direction des services spécialisés et des services aux jeunes contrevenants CIUSSS du Centre-Sud-de-l'île-de-Montréal. « Trafic - Épisode 1. La pointe de l'iceberg », 18 mars 2019, Balado Picbois Productions. Sur le site de *Télé-Québec*, 13:50min -14:00. disponible à l'adresse : <https://trafic.telequebec.tv/>

³¹ Kevin, ancien proxénète. « Trafic - Épisode 1. La pointe de l'iceberg », 18 mars 2019, Balado Picbois Productions. Sur le site de *Télé-Québec*, 7:43min -8 :18. disponible à l'adresse : <https://trafic.telequebec.tv/>.

³² Ibid. 9 :58min – 10 :18.

³³ Documentaire Trafic, 2019, Picbois Productions. disponible à l'adresse : <https://trafic.telequebec.tv/>.

déjà commis des délits, la marche est moins haute vers le proxénétisme comparativement à un jeune n'ayant jamais commis d'infractions.

- ❖ Aussi si le jeune est en hébergement, il peut voir cette réalité du proxénétisme auprès de ses pairs. L'entourage pèse donc beaucoup dans la balance : si un frère, un cousin, un parent ou un ami fait déjà du proxénétisme, cela est un facteur important pouvant pousser le jeune vers le proxénétisme. Par socialisation avec leurs pairs déjà dans ce milieu, ils apprennent ainsi ces valeurs et façons de percevoir la femme et la sexualité.
- ❖ Un autre facteur digne de mention et qualifiable de potentiel « premier pas » vers le proxénétisme est la consommation de sexe commerciale. En effet la ligne devient encore plus mince lorsqu'un individu fréquente des établissements érotiques tels les bars de danseuses ou encore lorsqu'il se paye une escorte par exemple.
- ❖ Les facteurs économiques sont également importants à prendre en compte. Un besoin financier, couplé à une culture de valorisation de l'industrie du sexe et de la criminalité favorise l'adhésion au proxénétisme. « L'appât du gain motive certains jeunes hommes à adhérer, souvent inconsciemment, à ces croyances distorsionnées, souvent associées à la culture de gangs ou à l'idéalisation du mode de vie issue de la criminalité »³⁴
- ❖ Aussi, il est important de savoir que « les proxénètes se font eux-mêmes recruter. »³⁵ « Comment Kevin [proxénète] s'est retrouvé là-dedans? Son cousin lui a vendu un rêve »³⁶. Et lorsque le milieu familial est difficile, que l'abandon est une situation fréquente, que la criminalité est dans son cercle de relations immédiates, la ligne séparant le garçon ou le jeune homme du proxénétisme est de plus en plus mince.
- ❖ Ainsi, les réseaux criminels, à travers un ami, un proche ou même une connaissance vont se présenter aux jeunes en détresse comme une option accueillante offrant un sens d'appartenance et de famille qu'ils n'ont pas eu. Par exemple, l'un des intervenants identifiait que chez les garçons ayant vécu une situation d'abus sexuel, certains réagissent par l'isolement excessif et se font invisibles par suite d'un tel traumatisme, tandis que certains réagissent plus fortement dans la colère et l'agressivité exacerbée. L'agression sexuelle détruit ainsi la balance de l'individu et l'envoi dans les extrêmes, qu'il devienne tout petit et disparaisse ou se dise « je ne me ferai plus jamais faire ça » et se fasse une carapace, voir devienne lui-même l'agresseur.
- ❖ Ainsi, l'impact des agressions sexuelles est important. En effet, quand le premier rapport d'un individu à la sexualité est traumatisant, inadéquat et au mauvais moment (trop tôt dans

³⁴ L'Anonyme. « Mémoire présenté à la commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineur.es. » 2020.

Disponible à l'adresse : <https://www.anonyme.ca/wp-content/uploads/2020/01/cesm-lanonyme-memoire.pdf>.

³⁵ Nathalie Gélinas, *Supra* note 28. « Trafic : Pimp - le complément », 25 mars 2019, Picbois Productions. Sur le site de *Télé-Québec*, 1:15min -1 :17. disponible à l'adresse : <https://trafic.telequebec.tv/videos/45790>

³⁶ *Ibid.* 1:08min -1 :14.

sa vie), cela entraîne une série de conséquences dont l'isolement et la frustration due au décalage qui se crée par rapport à ses pairs. Les hommes victimes d'agressions sexuelles sont par conséquent plus à risque de commettre à leur tour des agressions sexuelles : environ les 2/3 des garçons ou hommes agressés sexuellement ne commettent jamais d'agression sexuelle, mais environ 1/3 vont en commettre. La violence et les abus sexuels sont donc autant de facteurs de risque pouvant pousser un jeune, par colère, isolement, rapport malsain à la sexualité et autres, vers des crimes sexuels, dont le proxénétisme.

Initiatives en matière de prévention du proxénétisme

La prévention : défis et difficultés

- ❖ Tout d'abord, l'une des premières problématiques avec la prévention du proxénétisme auprès des garçons et des hommes au Québec est tout simplement qu'elle est pratiquement inexistante. En effet, à l'heure actuelle aucun programme n'a pu être identifié par les intervenants comme étant dédié à la prévention des réalités spécifiques du proxénétisme.
- ❖ De plus, bien qu'elle commence à revenir progressivement dans les écoles après bon nombre d'années d'absence, l'éducation sexuelle, pierre angulaire de la prévention de la délinquance sexuelle pertinente pour tous les jeunes et non pas seulement les jeunes à risque, fait insuffisamment partie de la prévention et des interventions auprès des jeunes à risque et jeunes contrevenants.
- ❖ Aussi, lors d'efforts de prévention, il est important de savoir à qui on s'adresse. Par exemple, si on s'adresse aux jeunes contrevenants, tel que rapporté par l'une des intervenantes, aborder les conséquences causées à la victime fonctionne très peu auprès d'eux : au mieux, si l'intervenant.e a une bonne relation avec le jeune, ce dernier fera peut-être semblant d'être en accord avec elle ou lui pour lui faire plaisir, mais risque d'accorder en réalité très peu d'importance à ses propos sur les conséquences pour la victime. Longtemps les intervenants ont cherché à susciter l'empathie envers la victime auprès du proxénète afin d'amener un changement de perspective de la part de ce dernier, mais force est de constater que les résultats d'un tel angle sont assez inconcluants. L'exemple suivant fut donné par l'une des intervenantes : « imagine si c'était ta sœur », et le jeune de répondre : « ma sœur n'est pas idiote elle ne ferait jamais ça. »

Recommandations

- ❖ Tout comme la prévention auprès des jeunes hommes et garçons à risque de vivre de l'exploitation sexuelle ou des conséquences du travail du sexe, il est essentiel d'aborder auprès des jeunes à risque de commettre des infractions liées au proxénétisme l'éducation sexuelle, le respect, le consentement, etc. Tel qu'affirmer par Kevin, ancien proxénète :

« On m'a appris à diriger ma colère, mais on ne nous parle pas de sexualité. Je n'ai pas d'amour, j'ai pas d'affection, j'ai pas d'amis ni personne qui m'apprend c'est quoi le sexe. Je ne sais rien de cela moi, je sais que pour faire

*un enfant, il faut fourrer une femme, mais ils ne nous parlent pas du respect.
On ne m'a rien appris de cela. »³⁷*

- ❖ En effet, tel qu'expliqué par M. Brisebois, praticien et chercheur du CIUSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, il est vrai que dans les interventions auprès des jeunes contrevenants ou des jeunes en difficulté, plusieurs problématiques sont abordées, mais pas nécessairement celles qui touchent l'exploitation sexuelle ou l'éducation à la sexualité.³⁸ Selon les intervenants donc, cela devra changer et l'éducation sexuelle devra être plus abordée auprès des jeunes contrevenants et jeunes à risque si l'on souhaite adresser cette problématique importante.
- ❖ Il est clair que l'expertise des gangs de rues a aidé à développer des stratégies en matière de prévention du proxénétisme auprès des jeunes à risques et jeunes contrevenants. Toutefois les jeunes ne sont pas nécessairement à l'aise de parler de ces sujets d'autant plus que les intervenantes sont souvent des femmes. En effet, les crimes sexuels et le proxénétisme sont des sujets plus tabous que d'autres crimes telles certaines voies de faits, vols, etc. Il faut donc briser les tabous afin que les jeunes soient plus ouverts à en parler.

La réponse du juridique :

La loi fut déjà améliorée au niveau du traitement des infractions et des sentences liées au proxénétisme : les lois sont plus sévères qu'avant et, bien que des peines plus sévères ne soient pas suffisantes en soit, l'exploitation sexuelle est de plus en plus réprimandée ce que plusieurs intervenants identifient comme un pas dans la bonne direction de la part du législatif. Il fut également abordé dans les recommandations de la Commission parlementaire sur l'exploitation sexuelle des mineurs l'importance de sévir sur l'aspect du recrutement. Cependant, comme souligné par l'une des intervenantes, rendre quelqu'un coupable pour recrutement est un défi en soi : le recrutement est un geste grave devant recevoir une plus grande attention de la part du système de justice, mais c'est sensible et la ligne est parfois difficile à tracer entre victime et recruteur.euse.

En effet, une personne qui recrute est parfois elle-même victime et sous l'emprise du proxénète. Selon les recommandations de la Commission, une personne qui a recruté sous l'emprise du proxénète et qui a déposé une plainte contre lui sera déjudiciarisée, mais sinon, elle peut être poursuivie en Cour. Et si cette personne qui recrute sous l'emprise du proxénète est un homme ou un garçon, tel le souligne l'une des intervenantes, on peut oublier la déjudiciarisation : sous emprise du proxénète ou non, celui-ci risque fort d'être accusé.

³⁷ Kevin, ancien proxénète, « Trafic : Pimp », 18 mars 2019, Picbois Productions. Sur le site de *Télé-Québec*, 3 :54min -4 :16, disponible à l'adresse : <https://trafic.telequebec.tv/videos/45626>

³⁸ René André Brisebois, praticien et chercheur du CIUSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal. « Trafic : Pimp - le complément », 25 mars 2019, Picbois Productions. Sur le site de *Télé-Québec*, 5:18min -5 :30. disponible à l'adresse : <https://trafic.telequebec.tv/videos/45790>

Programmes et initiatives en prévention au Québec

Comme vu précédemment, rien ou pratiquement rien n'existe en matière de prévention du proxénétisme. C'est une lacune importante. Les programmes existants pour les jeunes délinquants ne sont pas adaptés pour les jeunes à risque ou ayant commis des actes de proxénétisme. En centre d'hébergement, les professionnels font du travail par délits, c'est-à-dire selon le type de délit commis, et élabore une intervention à partir de. Par exemple, si le délit commis est « voie de fait », le travail auprès du jeune abordera entre autres les questions de gestion de la colère. Toutefois, dans le cadre du proxénétisme le travail doit être fait en amont, car il s'agit d'un délit aux graves conséquences. Une telle prévention, tant dans les services offerts au niveau communautaire que dans les programmes et initiatives gouvernementales, est actuellement virtuellement inexistante.

Initiatives et bonnes pratiques notables à l'international :

Tout comme c'est le cas au Québec, les pratiques à l'international concernant la prévention du proxénétisme directement auprès des garçons et jeunes hommes à risque d'entreprendre une telle activité criminelle se font excessivement rares. L'essentiel des efforts de prévention se fait auprès des potentielles victimes, mais très peu, outre la dissuasion par la répression, est fait du côté de la prévention directe auprès des jeunes contrevenants ou jeunes à risque de devenir proxénètes.

À ce jour, les efforts de prévention en milieu scolaire sont probablement les plus répandus à l'échelle internationale en ce qui a trait à la prévention du proxénétisme auprès des jeunes en s'inscrivant dans le cadre des efforts de prévention de l'exploitation sexuelle des mineurs, mais ceux-ci demeurent très rares³⁹. Afin d'atteindre les jeunes plus immédiatement, un moyen possible identifié par une recherche publiée dans le *Journal of primary prevention* serait de tirer parti des programmes scolaires existants tels ceux en matière de prévention du VIH, de la grossesse et de la violence, dans les secteurs où l'exploitation sexuelle à des fins commerciales est plus élevée, en élargissant le contenu pour aborder des questions telles que les relations saines et malsaines, le respect, l'identification des signes et des situations qui peuvent exposer les individus au risque d'exploitation, les conséquences légales et les ressources pour rechercher un soutien, etc.⁴⁰ Cette approche pourrait profiter aux jeunes en leur fournissant les informations et les compétences nécessaires pour développer des relations saines, reconnaître les relations coercitives et exposer ainsi la culture du proxénétisme. Évidemment, le personnel scolaire bénéficierait d'une formation et de ressources sur la manière de soutenir les jeunes vivant ces situations d'exploitation ou les jeunes à risques d'y participer.

Brièvement, on peut souligner qu'une telle intégration des notions de la sexualité saine est de plus en plus présente au sein des écoles primaires et secondaires avec le programme d'Éducation à la sexualité - Réseau scolaire⁴¹ du gouvernement du Québec. Celui-ci aborde une série de sujets liés à la sexualité saine, à l'intimité, au respect de soi et de l'autre, au consentement et autres, et ce de la première année du primaire jusqu'à la 5^e année du secondaire. Ce nonobstant, le programme aborde les violences sexuelles que sous l'angle des agressions sexuelles, et, du moins dans les modules prévus, ne mentionne rien quant à l'exploitation sexuelle commerciale.⁴²

³⁹ Anderson, Pamela M et al. « An exploratory study of adolescent pimping relationships ». dans *The journal of primary prevention*, 2014, vol. 35, no.2, p. 113-7. En ligne: <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC4079071/>

⁴⁰ *Ibid.*

⁴¹ Ministère de l'Éducation & Ministère de l'Enseignement supérieur « Éducation à la sexualité - Réseau scolaire ». sur le site du *gouvernement du Québec*. 2021. En ligne : <http://www.education.gouv.qc.ca/references/tx-solrtyperecherchepublicationtx-solrpublicationnouveaute/resultats-de-la-recherche/detail/article/education-a-la-sexualite-reseau-scolaire/?a=a&cHash=a8d600c4b48bbc34a8d150935815b154>.

⁴² Voir : Tableau synthèse ; Contenus détaillés en éducation à la sexualité - Préscolaire et primaire ; Contenus détaillés en éducation à la sexualité – Secondaire, accessible à l'adresse : <http://www.education.gouv.qc.ca/references/tx-solrtyperecherchepublicationtx-solrpublicationnouveaute/resultats-de-la-recherche/detail/article/education-a-la-sexualite-reseau-scolaire/?a=a&cHash=a8d600c4b48bbc34a8d150935815b154>.

DEVENIR CLIENT

Cette section aborde les facteurs de risques, qu'ils soient identitaires, communautaires, socio-économiques ou autres, pouvant influencer des hommes ou jeunes garçons vers l'achat de services sexuels ici issus de l'exploitation sexuelle.

Définition d'un client

Comme expliqué ci-haut, ce document ne cherche pas à prendre part au débat sur de la légalisation de la prostitution et donc c'est pourquoi, aux fins de cette recherche, le terme client renvoi uniquement au client des services sexuels de mineurs et/ou de personnes exploitées, client qu'on qualifie de client-abuseur⁴³ (AAS).

État du problème

« En cette ère d'hypersexualisation des jeunes, il n'est pas anormal de ressentir de l'attirance pour des adolescentes ou des adolescents » affirmait en 2006 la psychologue Sophie Desjardins, qui menait alors des études postdoctorales au Centre de recherche Fernand-Seguin ainsi qu'à l'UQAM.⁴⁴ « Ce qui l'est moins, car c'est immoral et illégal dans notre société, c'est de passer à l'acte. »⁴⁵ Et cela, c'était en 2006. Depuis, la pornographie, désormais plus présente que jamais, les nouvelles plateformes virtuelles de communication et les médias sociaux, permettant aux jeunes de rejoindre et être rejoint plus facilement que jamais, sont identifiées par les intervenants, acteurs et experts comme favorisant grandement la croissance du sexe commercial. À titre d'exemple, comme affirmé par nombre d'experts, notamment certains intervenants interviewés, l'habitude croissante de visionner du contenu pornographique de la catégorie « teen » pourrait contribuer à la banalisation non seulement de ce type de pornographie et du discours dominant d'hypersexualisation des jeunes, mais également à la normalisation de l'achat de services sexuels des mineurs.

Il faut nonobstant préciser que, comme expliqué par une intervenante du Centre d'intervention en délinquance sexuelle de Laval, bien que les clients soient plus attirés vers des travailleuses du sexe jeunes, la majorité ne va pas ou va rarement chercher spécifiquement des services sexuels de mineurs. En fait, il arrive plus fréquemment que ceux-ci ne se posent simplement pas de questions et préfèrent volontairement croire que la personne dont ils achètent les services sexuels est adulte.

Et qui sont donc ces clients-abuseurs ? Mis à part le fait qu'ils sont en grande majorité des hommes, peu, voire virtuellement aucun, traits distinctifs ne permettent de les identifier. En effet, tel qu'expliqué par le lieutenant-déetective Monchamp, superviseur des enquêtes à l'équipe intégrée de

⁴³ Programme prévention jeunesse – Laval, « Un Écosystème composé de victimes, d'abuseurs et d'exploiteurs » 2019, Mémoire présenté à la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs. ; Paradis, Yves. Lavoie, Anne-Marie. Centre d'intervention en délinquance sexuelle de Laval (CIDS) « Vers une saine gestion du phénomène de l'agression sexuelle et des auteurs d'abus sexuels (clients-abuseurs) sur les personnes mineures », 2020, Mémoire présenté à la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs.

⁴⁴ Sauv , Mathieu-Robert. « Les violeurs d'adolescents sont des criminels mal connus », dans *Forum UdeM*, 2006, vol.40, no.19, En ligne : http://www.iforum.umontreal.ca/forum/2005-2006/20060206/R_psychologie.html.

⁴⁵ *Ibid.*

lutte au proxénétisme (EILP), il peut s'agir d'un jeune homme, d'un homme âgé, fortuné, moins fortuné, seul, marié, divorcé, père de famille, criminalisé, non criminalisé, de n'importe quelle ethnie ou appartenance religieuse, etc.⁴⁶ Très peu d'études existent sur les clients. Une étude conduite en 1996 dénotait toutefois qu'au Canada, la moyenne d'âge du client de la prostitution se situait à 34 ans, tandis qu'une autre conduite en 1999 identifiait que parmi les clients hommes de services sexuels donnés par des hommes, le groupe le plus nombreux est celui des hommes dans la quarantaine suivis d'hommes dans la trentaine.⁴⁷

Les caractéristiques démographiques sont de mauvais prédictors de l'achat de sexe tel l'indique une recherche menée aux États-Unis.⁴⁸ L'appartenance ethnique et l'orientation sexuelle n'ont pratiquement aucun pouvoir de profilage et les clients se retrouvent dans toute la répartition des revenus.⁴⁹ Il est toutefois intéressant de noter que, selon la recherche, les acheteurs fréquents par contre sont beaucoup plus susceptibles que les autres hommes de gagner 100 000 \$ ou plus par an.⁵⁰

Il est important de souligner que, jusqu'à présent, très peu de recherches existent sur les clients de la prostitution. La recherche sur les clients de l'achat de services sexuels est d'ailleurs identifiée par le Ministère de la Justice du Canada comme une lacune importante dans la recherche sur la prostitution⁵¹. De plus, la stratégie de recherche généralement utilisée, qui consiste à donner aux hommes participants à un programme des John School⁵² un questionnaire autoadministré à remplir pendant ou juste après la session à laquelle ils participent, vient biaiser les données, notamment car les informations générées par ces enquêtes seront limitées aux clients des travailleuses du sexe de rue.⁵³ Pour contrecarrer ces biais, le Ministère recommande un programme de recherche géographiquement complet sur les clients utilisant les méthodes de contact qui ont été développées entre autres dans l'étude de la Colombie britannique, qui a donné lieu à 36 entretiens téléphoniques et 80 questionnaires autoadministrés.⁵⁴

Témoignages

Parlant des clients, la psychologue Lyne Bernier explique : « *Ils savent que c'est criminel, que ce n'est pas permis par la loi. [...] Quand on vérifiait à la fin du programme on leur demandait :*

⁴⁶ Dominique Monchamp, lieutenant-détective superviseur des enquêtes à l'équipe intégrée de lutte au proxénétisme (EILP) « Trafic - Épisode 1. La pointe de l'iceberg », 18 mars 2019, Balado Picbois Productions. Sur le site de *Télé-Québec*, 20 :38min -21 :07. disponible à l'adresse : <https://trafic.telequebec.tv/>

⁴⁷ Bittle, Steven, « La prostitution chez les jeunes : analyse documentaire et bibliographique annotée » Division de la recherche et de la statistique : Ministère de la Justice du Canada, 2001, p. 28. En ligne: https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/jj-yj/rr01_13/rr01_13.pdf.

⁴⁸ Demand Abolition. 2018 « Who Buys Sex? Understanding and Disrupting Illicit Market Demand ». Accessible en ligne: <https://www.demandabolition.org/wp-content/uploads/2019/07/Demand-Buyer-Report-July-2019.pdf>. p.4

⁴⁹ *Ibid.* p.4.

⁵⁰ *Ibid.* p.4.

⁵¹ Ministère de la Justice. « Les lacunes en matière de recherche dans la littérature sur la prostitution. » 2020, sur le site du *Gouvernement du Canada*, En ligne : https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/sjc-csj/sjp-jsp/rr02_9/p1.html.

⁵² Les John Schools sont un programme de déjudiciarisation visant à réduire la récurrence des clients de la prostitution en fournissant une alternative au tribunal et évite au client qui complète le programme un dossier criminel. Le programme aborde vise à sensibiliser et responsabiliser le client face à ses gestes et leur impact sur la communauté, la victime, sa famille, etc. En bref, il s'agit de modifier ses attitudes et comportements de l'individu.

⁵³ Ministère de la Justice, *supra* note 50 : https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/sjc-csj/sjp-jsp/rr02_9/p12.html#sec1_3

⁵⁴ *Ibid.*

étiez-vous conscient que ce que vous faisiez ce n'était pas correct ? Tout le monde était conscient. Ils le disent : "je me racontais toutes sortes d'histoires parce que j'étais ben trop mal pour être capable de vivre avec ça." Y'a beaucoup de honte associée à ça, quel que soit le discours qu'ils tiennent, s'ils ne se montrent pas, c'est qu'ils ne sont pas si fiers que ça. Mais la honte ça ne les empêche pas. La honte ce n'est pas toujours un frein, la honte ça faut que tu te caches, mais ça ne fait pas que tu arrêtes nécessairement. »⁵⁵

Puis, lorsque demandé pourquoi les clients achètent-ils du sexe, un travailleur du sexe de Montréal répondit : « Parce qu'ils font pitié, c'est le seul moyen qu'ils ont trouvé d'avoir de l'amour. Y pensent qu'on leur donne de l'amour. On veut juste vider leur portefeuille. On rit d'eux autres. »⁵⁶

Facteurs de risques

Cette section est basée sur des entrevues conduites dans le cadre du documentaire Trafic de Picbois production, une entrevue avec un ex-client désormais acteur dans la lutte à la traite aux US depuis plus de 10 ans, ainsi qu'une entrevue avec une intervenante et coordonnatrice de service au Centre en délinquance sexuelle de Laval (CIDS).

- ❖ Comme expliqué ci-haut par le sergent détective Monchamp, il est vrai qu'il est très difficile de définir un portrait du client puisque ceux-ci proviennent de tous les milieux. Toutefois, quelques traits et facteurs de risque communs peuvent être identifiés.
- ❖ Tout d'abord, nombre de clients de services sexuels, auprès des mineurs entre autres, ont beaucoup de difficulté au niveau de la gestion et de la canalisation de leurs émotions ainsi que dans l'identification de leurs besoins. La sexualité va dès lors être utilisée pour tenter de pallier à un problème plus profond et combler d'autres besoins.
- ❖ De plus, les clients de pornographie juvénile ou de sexe commercial avec les mineurs vont vers ce type d'expériences sexuelles souvent dû à certaines difficultés relationnelles avec les gens de leur âge, particulièrement les femmes de leur âge. En effet, une certaine anxiété et peur d'une femme adulte, parfois associée à des expériences de rejets sexuels ou amoureux par des femmes de leur âge, ou encore la difficulté à être dans une relation sérieuse et plus profonde, font en sorte que certains de ces hommes préfèrent la sécurité et la facilité d'avoir de la sexualité commerciale. D'autant plus avec une personne mineure, moins mature, plus vulnérable et donc moins "intimidante", facilement accessible, moins intime et non engageante.
- ❖ Aussi, certains stéréotypes et croyances culturels entretenus, notamment celle comme quoi l'homme a toujours besoin de sexualité par laquelle il affirme sa virilité voire sa domination, couplés à la pornographie ont un effet considérable.

⁵⁵ Lyne Bernier, psychologue, « Trafic – Épisode 4. Girlfriend experience », 26 mars 2019, Balado Picbois Productions. Sur le site de *Télé-Québec*, 23:12min - 23:57. Disponible à l'adresse : <https://trafic.telequebec.tv/>

⁵⁶ Documentaire Homme à louer, *Supra* note 6.

- ❖ Il est intéressant de noter que, selon une recherche menée aux États-Unis, les acheteurs « à haute fréquence » de services sexuels achètent si souvent que leurs transactions représentent près de 75 %.⁵⁷ Environ 25 % des acheteurs actifs déclarent acheter chaque semaine ou chaque mois.⁵⁸ Ces hommes sont plus susceptibles d'avoir commencé à un jeune âge et avec l'aide ou l'encouragement d'autres personnes dans leurs réseaux sociaux, ce dernier agissant ainsi comme facteur de risque.⁵⁹

La pornographie : puissant catalyseur

- ❖ En effet, la pornographie peut jouer un rôle important dans le développement d'un AAS. Celle-ci entretient et même crée des croyances et désirs sexuels qui sont parmi les facteurs à la source de la recherche de services sexuels commerciaux notamment auprès d'une mineure. Pour illustrer la situation en bref, le site pornographique Pornhub enregistrait en 2019 plus de 42 milliards de visites⁶⁰, et bien que pour la première fois en 6 ans la catégorie « teen » ne se retrouvait pas dans le top 8 des recherches les plus populaires au monde, celle-ci fut probablement incluse au sein des autres catégories en ce sens où les femmes et filles de toutes les catégories de recherche ont désormais l'air plus jeunes, rendant obsolète la nécessité d'avoir une catégorie « teen » en soi.⁶¹
- ❖ Puis, comme expliqué par Lyne Bernier, psychologue interviewée dans le cadre du documentaire Trafic, « plus tu te masturbes, plus tu as d'orgasmes sur des pensées et fantasmes où il y a des ados, plus le fantasme prend de la force. C'est une règle de conditionnement : tu as une récompense à chaque fois que tu y penses. »⁶² Madame Bernier ajoute que ceci est d'autant plus vrai lorsque ce fantasme « est nourri par la société autour de toi qui te dit que c'est ça qu'il y a de meilleur, que tu ne peux pas avoir mieux que ça, que ce qui est beau c'est ce qui a 16 ans et qui est mince. On est bombardé d'image de jeunes femmes. »⁶³
- ❖ De plus, les jeunes de nos jours explorent et sont actifs sexuellement beaucoup plus tôt, notamment dû à l'accessibilité sans précédent de contenu sexuel. Beaucoup d'adolescents qui sont traités au CIDS le sont pour des délits sexuels liés à ce qu'ils ont vu et appris dans la pornographie.
- ❖ La pornographie doit également être saisie au sens large ici, c'est à dire notre culture sexuelle en tant que société, les messages et images qu'on entretient sur la jeune femme belle pure, non flétrie, fraîche. Que ce soit à travers la publicité, les films, la musique, les

⁵⁷ Demand Abolition. *Supra* note 48. p. 4.

⁵⁸ *Ibid.*

⁵⁹ *Ibid.*

⁶⁰ « Pornhub's Annual Report: Can You Guess 2019'S Top Searched Porn Terms? » sur le site Fight the New Drug. En ligne : <https://fightthenewdrug.org/2019-pornhub-annual-report/>.

⁶¹ *Ibid.*

⁶² Lyne Bernier, *Supra* note 47, 12:49min - 13 :02.

⁶³ *Ibid.* 13:09min - 13 :21

croyances culturelles, ou autre, l'hypersexualisation des jeunes femmes est véhiculée dans beaucoup plus de canaux que simplement les sites pornographiques.

- ❖ Les désirs sexuels de ces hommes deviennent ainsi de plus en plus conditionnés par cette image de la jeune femme ou de l'adolescente véhiculée par la « culture pornographique ». Dès lors, tel que souligné dans le documentaire *Traffic*, lorsque l'individu devient client de services sexuels, il est ainsi fréquemment attiré par une danseuse, escorte et travailleuse du sexe qui est jeune, même mineure, disant qu'elle est « nouvelle », « inexpérimentée », etc.⁶⁴,

Le rapport à la honte

Comme vu précédemment, la honte n'empêche pas les clients de passer à l'acte. En fait, comme expliqué par Mme Bernier, la honte amène souvent chez ces hommes clients une déresponsabilisation : « si tu as honte et que tu es mal avec ton sentiment et que c'est contre tes valeurs, tu es pogné dans une espèce de dissonance cognitive qui fait qu'il faut que tu sortes de là. »

L'une des façons identifiées par la psychologue que ces hommes utilisent afin de sortir de ce qu'elle qualifie d'une « dissonance cognitive » est de procéder à une sorte de distorsion de la réalité afin d'annuler ce malaise. C'est là que l'individu se déresponsabilise. Il peut par exemple se dire que ce n'est pas sa faute, que c'est parce qu'on leur offre des filles et qui en a sur le marché, que ce n'est pas si pire que ça, que la jeune n'était pas contre, qu'il l'a payé plus, que si ce n'était pas lui ça aurait été quelqu'un de bien pire, etc. « Tout y passe pour essayer de faire en sorte que tu te sentes moins responsable. »⁶⁵

Il est important de ne pas viser à placer les clients-abuseurs dans une situation de honte extrême en les « démonisant », car la honte replace l'individu directement dans le cercle de l'exploitation : ses sentiments de honte sont inconfortables, alors pour les atténuer, la personne recherche un plaisir familier et retourne vers ses mêmes dépendances sexuelles ayant provoqué le sentiment de honte, et ainsi de suite.

Comment alors éviter que quelqu'un se rende à consommer les services sexuels d'une jeune femme potentiellement victime d'exploitation sexuelle ou même d'une mineure ? Comment donc doit-on s'y prendre afin de sensibiliser les potentiels clients, prévenir l'acte et prévenir la récurrence ?

Ce qui se fait ici en prévention

Quelques programmes et initiatives

Plusieurs initiatives existent en prévention primaire (auprès de la population générale), secondaire (auprès des hommes et garçons à risque, qui par exemple présentent une déviance, mais ne sont pas judiciairisés) et tertiaire (auprès de la clientèle directement donc il s'agit en fait de prévention de la récurrence). En voici quelques-uns :

⁶⁴ « Trafic - Épisode 1. La pointe de l'iceberg », 18 mars 2019, Balado Picbois Productions. Sur le site de *Télé-Québec*, 13 :07min -13 : 21, disponible à l'adresse : <https://trafic.telequebec.tv/>

⁶⁵ Lyne Bernier, *Supra* note 47, 24 :58min - 25 :04.

En **prévention primaire**, un projet intéressant entre autres est celui du Centre jeunesse de Laval, l'atelier « Réfléchir autrement » qui vise à sensibiliser les jeunes garçons aux mesures de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA) aux trois rôles qu'ils peuvent potentiellement occuper dans le réseau de l'exploitation sexuelle (proxénète, victime, client-abuseur).

Ensuite, en **prévention secondaire**, le CIDS est en train de mettre sur pieds une ligne d'écoute destinée aux hommes présentant des déviations sexuelles envers les mineurs. Le but est d'offrir une plage horaire spontanée pour que ceux-ci puissent en parler ouvertement dans un environnement sécuritaire et sans jugement afin d'être conseillés et dirigés vers l'aide nécessaire le cas échéant.

Puis, en **prévention tertiaire**, on peut également nommer certains programmes et initiatives gouvernementales telle celle lancée par la GRC en 2017 intitulée STOP (Sex Trade Offender Program) consistant en un programme de type John School inspiré d'un programme similaire à Edmonton géré par le *Centre to End All Sexual Exploitation (CEASE)*.⁶⁶ Le but est de mieux comprendre et changer les attitudes des clients, incluant celles des clients abuseurs ayant sollicité les services sexuels d'une personne mineure et/ou victime d'exploitation (qu'il soit au courant ou non) afin de les éduquer sur les réalités du sexe commercial, dont la traite de personnes, et ainsi faire baisser la demande en s'attaquant à la récidive.

Les programmes de John Schools offrent aux acheteurs arrêtés pour sollicitation ou achat de services sexuels une option de déjudiciarisation complète ou partielle, c'est-à-dire évitent aux clients qui complètent le programme d'obtenir un dossier criminel et/ou lui permettent d'obtenir une réduction de peine. Ces programmes, qui visent ainsi à réduire la récidive des clients de la prostitution en fournissant une alternative au tribunal, sont implantés dans plusieurs États aux États-Unis, au Canada et au Royaume-Uni et abordent la responsabilisation du client face à ses gestes et leur impact sur la communauté, la victime, sa famille, etc. Certains de ces programmes sont depuis peu disponibles en format virtuel également. À cet égard, au Canada, le *Online Prostitution Prevention Class*⁶⁷, programme de prévention de la récidive pour premiers contrevenants, est souvent requis dans le cadre d'un programme d'intervention ou de déjudiciarisation en matière de prostitution, soit par un juge, un tribunal, un agent de libération conditionnelle, etc. Le cours, qui aborde une série de sujets notamment liés à la légalité, aux risques et aux impacts négatifs de la prostitution sur l'individu et la communauté, est d'une durée minimale de quatre (4), huit (8), douze (12) ou seize (16) heures et offre un certificat de complétion admissible par un fonctionnaire du système juridique (juge, agent de probation, etc., selon les exigences en vigueur).⁶⁸

Les lois en place :

Une analyse des différents instruments de droit international relatifs à la prostitution ratifiés par le Canada au cours des 50+ dernières années permet de constater qu'en majorité, le droit international, tout comme le droit canadien, évite de condamner toutes les formes de prostitution adulte et met

⁶⁶ Todd, Zoe, « Grande Prairie 'john school' seeks to rehabilitate offenders ». *CBC News*, 2018. En ligne: <https://www.cbc.ca/news/canada/edmonton/grande-prairie-alberta-sex-trade-offender-rehabilitation-1.4667301>

⁶⁷ Course For Prostitution. « Online Prostitution Prevention Class ». 2021. En ligne: <https://courseforprostitution.com/>.

⁶⁸ Course For Prostitution. « About the Online Prostitution Prevention Class ». 2021. En ligne : <https://courseforprostitution.com/about-the-course>.

plutôt l'emphase sur la criminalisation de l'exploitation sexuelle.⁶⁹ Par ailleurs, tant le droit international que canadien continuent de condamner toutes les formes de prostitution juvénile qui, rappelons-le, sont automatiquement considérées comme une situation d'exploitation.

De plus, outre l'interdiction d'acheter les services sexuels d'une personne de moins de 18 ans, en 2014, « pour la première fois dans le droit canadien, dans une tentative de réduire la demande de services de prostitution, la loi criminalise l'achat de services sexuels. En outre, pour la première fois, la promotion des services sexuels ou la publicité pour la vente desdits services sont également criminalisées. »⁷⁰

Recommandations

Cette section est basée sur des entrevues conduites dans le cadre du documentaire *Traffic de Picbois production, une entrevue avec un ex-client arrêté pour sollicitation auprès d'une mineure et désormais acteur dans la lutte à la traite aux US depuis plus de 10 ans, ainsi qu'une entrevue avec une intervenante et coordonnatrice de service au Centre en délinquance sexuelle de Laval (CIDS)*

Diminuer le facteur honte

- ❖ Plusieurs aspects peuvent être améliorés dans la réponse légale, institutionnelle et communautaire à la prévention des clients-abuseurs. D'abord, l'image qu'on a de la personne qui commet un délit devrait changer. Il ne s'agit pas de monstres, mais plutôt d'humains aux prises avec des difficultés pour lesquelles des solutions peuvent exister.
- ❖ Comme souligné par l'une des intervenantes du CIDS, un traitement et une réception plus humaine les inciteront beaucoup plus à chercher de l'aide. À titre d'exemple, elle illustre le fait que lorsqu'un individu aux prises avec un problème d'alcool va chercher de l'aide, on le félicite, alors que si quelqu'un qui a une déviance sexuelle et une attirance pour les mineurs annonce qu'il va chercher de l'aide, on risque de le juger et le traiter négativement. Ce "frein de la honte" est un grand obstacle pour les AAS à nommer et reconnaître leur problème et ultimement aller chercher de l'aide.
- ❖ De plus, tout ce qui est sensibilisation par la peur de la répression ne tient pas dans le temps, car cela n'outille pas la personne à adresser la problématique qui l'habite à long terme, simplement à craindre les conséquences à court terme telles une arrestation, une amende, une sentence d'emprisonnement, etc. Lorsque la personne retourne dans son environnement après sa détention par exemple, il est ainsi plus facile de rechuter.
- ❖ Donc si la honte et la peur de la répression ne sont, pour plusieurs, pas des facteurs les décourageant suffisamment de passer à l'acte, quelles sont les alternatives ? La prévention,

⁶⁹Barnett, Laura. 2011 (révisé en 2014). *La prostitution au Canada : obligations internationales, droit fédéral et compétence provinciale et municipale*. Publications de recherche de la Bibliothèque du Parlement. En ligne : https://lop.parl.ca/sites/PublicWebsite/default/fr_CA/ResearchPublications/2011119E.

⁷⁰Shaver, Frances M.. « Prostitution ». dans *l'Encyclopédie Canadienne*, 10 juin 2016, En ligne : <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/prostitution>.

sous la forme de services et d'aide disponible, anonyme et sans jugement offre une piste de réponse.

Comprendre pour mieux prévenir

- ❖ Nous devons trouver un moyen de revenir en arrière et de déterminer où tout a commencé : quand le client AAS a-t-il suivi ce chemin qui l'a conduit à devenir acheteur ?
- ❖ Comme expliqué par un ex-client désormais acteur de changement dans la lutte à l'exploitation sexuelle, si on ne montre pas à quelqu'un comment être un homme "bon", les messages dominants de la culture pourraient, sans conseils, les conduire sur la mauvaise voie : celle où les femmes sont objectivées et où le sexe prime sur l'intimité et les relations.
- ❖ Il est également important d'apprendre aux hommes à ne pas dépendre de leurs partenaires pour se sentir bien dans leur peau, ce qui contribue à ne pas les objectiver et, au final, ne pas les sexualiser. Souvent, les délinquants sexuels comprennent le sexe, mais pas l'intimité, il est donc important de leur apprendre l'intimité.
- ❖ Comment atteindre et créer un lien avec ces hommes ? Un ex-client-abuseur désormais activiste contre l'exploitation sexuelle affirme que c'est dans l'authenticité et la vulnérabilité que le message a le plus de chances de passer. Il y a tellement d'inauthenticité que si l'on peut faire en sorte que les gens voient et entendent quelque chose d'authentique, on aura plus de chances qu'ils vous écoutent. On doit ainsi laisser à ces hommes une chance de raconter leur histoire, leur point de vue, afin que nous puissions mieux comprendre leur réalité.
- ❖ L'accessibilité aux services apparaît primordiale si l'on désire travailler efficacement en matière de prévention. Toutefois, ces services sont virtuellement inexistant, et pour le peu de services qui existent, un grand manque d'affichage rend ceux-ci excessivement difficiles à trouver. En effet, tel que déploré par l'une des intervenantes du CIDS, de même qu'observé dans le cadre des recherches mêmes de ce document, pratiquement aucune ressource ne sort lors d'une recherche web quant à des programmes d'aide ou de prévention pour clients ou potentiels clients de services sexuels ou hommes s'identifiant comme attirés vers des personnes mineures.
- ❖ Dès lors, il est impératif de rendre plus visibles et accessibles les ressources destinées aux hommes aux prises avec un problème ou un désir d'achat de services sexuels et/ou d'attirance envers des personnes mineures.

Améliorer la réponse légale, institutionnelle et communautaire

- ❖ Qui plus est, du côté légal et institutionnel, les délais de traitement avant d'avoir une sentence - actuellement d'environ 3 ans au total pour une offense de pornographie juvénile - créer de la frustration d'être pris dans ce système long et pénible et découragent également les individus rendant moins efficace le suivi et la pertinence d'un programme d'aide tel

ceux auprès d'intervenants du CIDS (mandaté par la Cour). En effet, ceux-ci commencent le suivi de relation d'aide auprès d'un.e intervenant.e, mettent le temps et les efforts alors que la sentence n'est toujours pas donnée ce qui peut dans certains cas peser lourdement au-dessus de leur tête et nuire aux acquis du programme d'aide. Il est à noter que ce processus est long tout autant pour la victime.

- ❖ Un manque de financement gouvernemental sur la portion du suivi du client afin d'éviter un retour vers la consommation de services sexuels impacte négativement la prévention de la récidive (délais de traitement extrêmement longs, découragement et frustration, etc.). Un financement plus adéquat permettrait ainsi d'offrir un suivi de meilleure qualité réduisant *ipso facto* le risque de la récidive.
- ❖ Le domaine de l'éducation doit également jouer un plus grand rôle. En effet, il est essentiel d'accorder plus de temps et de ressources à la prévention primaire, puisque l'idéal, en matière de prévention des AAS, c'est de les prendre très jeunes avant qu'il ne se développe plus sérieusement des problèmes. À cet égard, parmi les clients adultes au CIDS, certains affirment qu'ils auraient aimé avoir cette éducation sexuelle au secondaire : cela leur aurait peut-être permis d'avoir un rapport plus sain à l'a sexualité, au respect et à l'intimité, et ils ne seraient probablement pas où ils en sont aujourd'hui.

Initiatives et bonnes pratiques notables à l'international :

Comme abordés ci-haut, peu de programmes et d'initiatives existent en matière de prévention de l'achat de services sexuels, en l'espèce de personnes exploitées et/ou mineures. Lorsqu'on pense prévention, souvent on pense prévention auprès des individus et des jeunes à risque de devenir victimes. À cet égard, des dizaines d'initiatives et programmes de prévention ici ou à l'international auprès des jeunes et potentielles victimes d'exploitation sexuelle sont facilement trouvables par une brève recherche sur le web. Cependant, pratiquement aucun programme de la sorte adressé à la prévention du client, outre peut-être la prévention de la récidive, ne peut être trouvé par une telle recherche web.

En fait, quand on pense prévention de la demande, c'est-à-dire auprès des potentiels acheteurs de sexe commercial impliquant des mineurs ou des personnes exploitées, on pense à "décourager" par les poursuites et pénalités légales les potentiels contrevenants, mais très peu à l'éducation. Ainsi, on parle de techniques d'enquête, technologies et protocoles innovants nécessaires pour dissuader la demande par le biais d'une meilleure application de la loi, ou encore de renforcement de la législation afin lutter contre la demande de services sexuels⁷¹, mais très peu d'éducation et d'offre de services auprès des hommes à risque de devenir contrevenants.

Bien que les poursuites et un cadre législatif ferme et efficace sont essentiels, le fait demeure qu'une approche plus holistique en matière de prévention auprès des clients et potentiels clients, pas seulement basée sur la peur de la répression, est essentielle.

Outre les John Schools, quelques programmes d'intervention préventive auprès des potentiels clients-abuseurs furent mis en place au sein de divers pays d'Europe notamment. À cet égard, la Fondation Lucy Faithfull opérant au Royaume-Uni et en Irlande a mis en place le site internet *Stop It Now!* où les clients et potentiels clients peuvent, de manière anonyme, consulter des modules de traitement en ligne visant à les aider à adopter des changements dans leur vie et habitude de pensées afin d'éviter qu'ils ne commettent d'abus sexuels dans la réalité ou par la consommation de pornographie juvénile sur Internet.⁷² Le site *Stop It Now!* est également implanté dans d'autres pays telles la France et l'Afrique du Sud.⁷³

De surcroit, en Allemagne, depuis 2005 existe un projet de prévention, nommé *Dunkelfeld*, adressé aux hommes à risque de commettre des abus sexuels dans la réalité ou d'exploiter sexuellement des personnes mineures par le biais d'Internet et qui sont intéressés à un traitement.⁷⁴ La sensibilisation et le recrutement de ces clients se sont effectués à travers le pays par une importante campagne publicitaire à la télévision, la radio, l'internet ainsi que sur des panneaux publicitaires et les transports en commun.⁷⁵ Sur ceux-ci pouvait-on lire:

- « *Aimez-vous les enfants plus que vous ne le souhaiteriez ?* »
- « *Vous n'êtes pas coupable à cause de votre désir sexuel, mais vous êtes responsable de votre comportement sexuel. Il y a de l'aide ! Ne devenez pas un délinquant !* »⁷⁶

Les hommes ayant accepté de participer à ce projet furent évalués et diagnostiqués, soit pédophilie ou hébéphilie⁷⁷, puis traités. Selon une recherche associée au projet *Dunkelfeld*, la campagne médiatique des trois premières années a permis au projet de rejoindre 808 hommes qui ont admis leur attirance pour les personnes mineures. Quant au programme *Stop it Now!*, lors

des quatre premières années du programme au Royaume-Uni et en Irlande, l'organisme Fondation Lucy Faithfull a reçu deux fois plus d'appels de la part d'AAS potentiels "auto-identifiés" ainsi que de consommateurs de pornographie juvénile cherchant de l'aide.⁷⁸

Un autre programme intéressant en Allemagne est le PPJ (Primäre Prävention von sexuellem Kindesmissbrauch durch Jugendliche), un programme pour adolescents présentant une attirance sexuelle pour les enfants. Depuis 2014, l'Institut de sexologie et de médecine sexuelle de Berlin propose une thérapie d'aide gratuite et confidentielle aux adolescents afin de déjà travailler avec un.e professionnel.le les déviances qui peuvent être remarquées et aider à contrôler les actions et le comportement.⁷⁹ Le principe de base du projet est que personne n'est responsable de ses sentiments, mais chacun est responsable de son comportement et de ses actes.⁸⁰

Aux États-Unis, l'organisation B4U-ACT, créée en 2003, vise une action préventive dans le même esprit que le programme Dunkelfeld et PPJ en Allemagne en faisant publiquement la promotion des services et ressources destinés aux personnes adultes et adolescents s'identifiant comme étant sexuellement attirés par les enfants ou les adolescents (dans le cas des adultes évidemment) et qui recherchent une aide et une assistance.⁸¹ Elle vise également à sensibiliser les prestataires de soins de santé mentale aux approches utiles pour ces personnes, de développer un réseau de prestataires qui acceptent de servir ces personnes en respectant les principes et les perspectives de l'organisation telle la confidentialité, l'humanité et la réduction de la stigmatisation⁸², ainsi qu'éduquer le public sur les problèmes auxquels ces personnes sont confrontées.⁸³

En France, l'Ange Bleu offre une ligne téléphonique d'aide et d'écoute confidentielle pour les gens s'identifiant comme ayant une déviance sexuelle pour les mineurs⁸⁴, un peu comme ce que le CIDS a l'intention d'implanter ici au Québec. Le même programme existe en Espagne, sous le nom d'Angel Blau⁸⁵, mais apparemment plus développé, car le gouvernement y a investi plus de ressources qu'en France.

⁷¹ Smith Linda, Healy Vardaman Samantha, « The Problem of Demand in Combating Sex Trafficking », dans *Revue internationale de droit pénal*, 2010, vol. 81, no. 3-4, p. 607-624. En ligne: <https://www.cairn.info/revue-internationale-de-droit-penal-2010-3-page-607.htm>.

⁷² Paradis, Yves. Lavoie, Anne-Marie. (CIDS) *Supra* note 39. p. 12

⁷³ *Ibid.* p. 12

⁷⁴ *Ibid.* p. 12

⁷⁵ *Ibid.* p. 12

⁷⁶ *Ibid.* p. 12

⁷⁷ L'hébéphilie renvoie à l'attirance envers un.e adolescent.e pubère, à la différence de la pédophilie renvoyant à l'attirance pour des enfants prépubères.

⁷⁸ *Paradis, Supra* note 72. p. 12

⁷⁹ Charité Universitätsmedizin Berlin, « Prevention project "Just dreaming of them" », sur le site de *The Institute of Sexology and Sexual Medicine in Berlin*. 2021 En ligne : https://sexualmedizin.charite.de/en/research/just_dreaming_of_them/.

⁸⁰ *Ibid.*

⁸¹ B4U – ACT « History ». 2021 En ligne : <https://www.b4uact.org/about-us/history/>

⁸² B4U – ACT « Principles and Perspectives of Practice ». 2021. En ligne : <https://www.b4uact.org/about-us/principles-and-perspectives-of-practice/>

⁸³ B4U – ACT, *Supra* note 69.

⁸⁴ Association L'Ange Bleu. 2021. En ligne: <http://ange-bleu.com/fr/accueil>.

⁸⁵ Angel Blau. 2021. En ligne : <https://angelblau.com/especialidades/atencion-pedofilos/>.

De plus, un programme dédié aux intervenants qui travaillent en délinquance sexuelle existe en France sous le nom de CRIVAS et a pour objectif d'améliorer la prise en charge des auteurs de délits sexuelles par la formation et la mise en place d'actions de coordination des différents acteurs travaillant auprès de ce public.⁸⁶

La majorité de ces programmes ne furent identifiés dans cette recherche que grâce à une entrevue avec le CIDS qui avait déjà dédié de nombreuses heures au préalable à la recherche de ce type d'initiatives. Encore une fois, étant excessivement difficile de trouver ce type de services de prévention adressée aux potentiels clients AAS, il va sans dire qu'un homme ou garçons aux prises avec certaines déviances sexuelles qui cherchent de l'aide se heurte à des recherches internet et une grande difficulté d'accessibilité.

Droit international et pornographie juvénile

De plus, la pornographie pouvant agir à titre de catalyseur ou de porte d'entrée de plusieurs hommes vers l'achat de services sexuels de personnes mineures, il est important également d'accorder une attention à la législation encadrant cette activité. La Convention relative aux droits de l'enfant (CRDE)⁸⁷ de 1989, ratifiée par 193 pays, dont le Canada, offre la base du cadre législatif international en ce qui a trait à la pornographie juvénile. Bien que son comité soit critiqué quant à son incapacité de reconnaître 18 ans comme l'âge de consentement légal ainsi que le manque de force de ses mécanismes de mise en œuvre, l'instrument demeure l'un des principaux outils de droit international pour combattre la pornographie juvénile.⁸⁸

De plus, le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants fournit une définition plus complète de ce qu'est la pornographie juvénile et contient une disposition relative à la répression extraterritoriale des infractions sexuelles commises sur des enfants.⁸⁹ Le Protocole, adopté en 2000, fut ratifié par 176 États, dont le Canada.

Le Conseil de l'Europe a lui aussi adopté deux instruments importants touchant à la pornographie juvénile, d'abord la Convention sur la cybercriminalité entrée en vigueur en 2004⁹⁰ qui prévoit que chaque Partie à la Convention adopte les mesures législatives et autres nécessaires afin d'ériger en infraction pénale une série d'offenses liées à la pornographie juvénile, puis la Convention sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels entrée en

⁸⁶ « Les missions du CRIAVS Île-de-France », sur le site du CRIVAS. 2018. En ligne : <https://criavs.fr/missions-centre-ressources-violences-sexuelles-ile-de-france/>.

⁸⁷ Convention relative aux droits de l'enfant. New York, 20 novembre 1989. RTNU vol. 1577, no 27531.

⁸⁸ Aashna, Arora & Akshay Nair, « Role of International Law in Protection of Children Against Child Pornography », sur le site *Lawordo*, 2020. En ligne : <https://www.lawordo.com/role-of-international-law-in-protection-of-children-against-child-pornography/>.

⁸⁹ Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants. New York, 18 janvier 2002, RTNU vol. 2171, no. 27531.

⁹⁰ Convention sur la cybercriminalité. Conseil de l'Europe, Budapest 1^{er} juillet 2007, STE n°185.

vigueur en 2010⁹¹ qui, traitant la pornographie juvénile comme une forme d'abus, se démarque également par son inclusion du tourisme sexuel⁹².

LE DROIT ET LA PRÉVENTION - Une brève réflexion sur l'impact des différents modèles législatifs

Cette section ne vise pas à se positionner sur le débat de la légalisation, mais plutôt souligné brièvement quelques-uns des défis en matière de prévention des trois devenir des hommes en matière d'exploitation sexuelle associés à chacun des trois principaux modèles législatifs, soit la **légalisation**, la **criminalisation** et le **modèle nordique** (aussi appelé le modèle suédois).

La légalisation de la prostitution est avancée tantôt par certains comme étant la meilleure façon de lutter contre l'exploitation sexuelle, et tantôt par d'autres comme étant un catalyseur de celle-ci, tandis que la criminalisation est critiquée comme ostracisant, isolant et mettant en danger encore plus les victimes de traite de personnes ainsi que les travailleurs et travailleuses du sexe. Le modèle nordique peut être considéré comme un entre-deux qui criminalise l'achat de services sexuels et le proxénétisme seulement, tout en ne criminalisant pas la vente de ses propres services sexuels. C'est d'ailleurs ce modèle que le Canada possède depuis 2014, suivant le *Projet de loi C-36, Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation*⁹³, ayant modifié son code pénal afin de criminaliser l'achat de services sexuels et le fait de tirer profit de la prostitution d'autrui.⁹⁴ Plusieurs États européens ont choisi d'opter pour cette approche, notamment la Norvège et l'Islande, et ainsi s'attaquer à la demande ainsi que ceux qui tirent profit de l'exploitation sexuelle.⁹⁵

À savoir quel modèle législatif le mieux disposé à la prévention du proxénétisme, une réponse définitive ne semble pas exister. Toutefois, une étude menée par l'*Economics of Security* 2012 se questionnait sur l'impact de la prostitution légalisée sur les flux de traite des êtres humains⁹⁶. Selon la théorie économique, il existe deux effets opposés d'une ampleur inconnue. *L'effet d'échelle* de la prostitution légalisée entraîne une expansion du marché de la prostitution, augmentant la traite des êtres humains, tandis que *l'effet de substitution* réduit la demande de femmes victimes de la traite,

⁹¹ Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels, Lanzarote 1^{er} juillet 2010, STCE n°201.

⁹² Aashna, Arora & Akshay Nair, *Supra* note 76.

⁹³ *Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation*, L.C. 2014, ch. 25.

⁹⁴ Ministère de la Justice. « Réforme du droit pénal en matière de prostitution : Projet de loi C-36, Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation » sur le site du *Gouvernement du Canada*. En ligne : https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/autre-other/c36fs_fi/.

⁹⁵ Ministère de la Justice Canada. 2014. « Projet de loi C-36, Loi modifiant le Code criminel pour donner suite à la décision de la Cour suprême du Canada dans l'affaire Procureur général du Canada c. Bedford et apportant des modifications à d'autres lois en conséquence ». Document technique disponible à l'adresse : <https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/autre-other/protect/protect.pdf>. p. 14.

⁹⁶ Cho, S.-Y., Dreher, A. and Neumayer, E. « Does Legalized Prostitution Increase Human Trafficking? », dans le *Economics of Security Working Paper 71*, Berlin: *Economics of Security*. 2012. Accessible à l'adresse : https://www.diw.de/documents/publikationen/73/diw_01.c.405653.de/diw_econsec0071.pdf.

les travailleuses du sexe légales étant favorisées par rapport aux femmes victimes de la traite. Au final, cette analyse empirique menée sur un échantillon de 150 pays montre que l'effet d'échelle domine l'effet de substitution et donc qu'en moyenne, il semble que les pays où la prostitution est légale connaissent des flux de traite des êtres humains plus importants.⁹⁷ Plus de recherche est nécessaire par contre afin de cimenter ces conclusions et mieux comprendre les dynamiques à l'œuvre.

Comme exprimé par une intervenante du CIDS, dans tous les cas, qu'on aille pour la légalisation, la criminalisation ou un entre-deux tel le modèle nordique, il faut un encadrement minutieux accompagné d'éducation. Comme la légalisation de la marijuana récréative par exemple, il faut encadrer, éduquer, et outiller les gens afin que ceux-ci puissent faire des choix sains et éclairés. Cette réflexion amène ainsi à transcender le simple débat de la légalisation et mettre l'accent sur la protection des collectivités et ses personnes à risque, peu importe le cadre législatif.

CONCLUSION

En bref, la réalité des rôles que peut prendre l'homme dans l'exploitation sexuelle demeure insuffisamment connue, particulièrement dans le cadre des devenirs proxénètes et clients. Qu'est-ce qui mène des garçons et des hommes à adopter de tels croyances et comportements ? Quels sont les principaux facteurs de risques ? Les initiatives en matière de prévention de l'exploitation sexuelle auprès des hommes, dans tous les devenirs demeurent par conséquent faibles, trop peu nombreuses et manquent de ressources et de données. Cette recherche offre quelques pistes de réflexion, mais beaucoup demeure à découvrir.

De surcroît, un bref survol des initiatives en prévention à l'étranger permet de constater que bien plus peut être fait au Québec en la matière et que plusieurs bonnes pratiques, programmes et initiatives à l'international pourraient être adaptés à la situation provinciale et nationale. Suivant les recommandations de la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs qui intégraient plusieurs des recommandations ici formulées par les experts interviewés, il sera intéressant de voir ce qui sera effectivement mis en œuvre dans la Province et ce qui demeurera matière à revendications de la part des organisations de la société civile pour encore quelques années.

⁹⁷ *Ibid.*

BIBLIOGRAPHIE

Pactes, Traités, Protocoles & Conventions internationales

Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels, Lanzarote 1^{er} juillet 2010, STCE n°201.

Convention pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui, Lake Success 25 juin 1951. RTNU vol. 96 no. 1342.

Convention relative aux droits de l'enfant. New York, 20 novembre 1989. RTNU vol. 1577, no 27531.

Convention sur la cybercriminalité. Conseil de l'Europe, Budapest 1^{er} juillet 2007, STE n°185.

Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants. New York, 18 janvier 2002, RTNU vol. 2171, no. 27531.

Lois

Code Criminel Canadien L.R.C. (1985), ch. C-46. Art. 286.3 (1)

Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation, L.C. 2014, ch. 25.

Documents gouvernementaux

Conseil permanent de la jeunesse, 2004, *Vue de la rue - Rapport de recherche sur les jeunes adultes prostitué(e)s*, Gouvernement du Québec. Accessible à l'adresse : <https://www.jeunes.gouv.qc.ca/publications/publications-cpj/documents/problemes-sociaux-et-de-%20sante/prostitution.pdf>.

Barnett, Laura. 2011 (révisé en 2014). *La prostitution au Canada : obligations internationales, droit fédéral et compétence provinciale et municipale*. Publications de recherche de la Bibliothèque du Parlement. En ligne : https://lop.parl.ca/sites/PublicWebsite/default/fr_CA/ResearchPublications/2011119E.

Ministère de la Justice Canada. 2014. « Projet de loi C-36, Loi modifiant le Code criminel pour donner suite à la décision de la Cour suprême du Canada dans l'affaire Procureur général du Canada c. Bedford et apportant des modifications à d'autres lois en conséquence ». Document technique disponible à l'adresse : <https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/autre-other/protect/protect.pdf>.

Articles scientifiques

Anderson, Pamela M et al. « An exploratory study of adolescent pimping relationships ». dans *The journal of primary prevention*, 2014, vol. 35, no.2, p. 113-7. En ligne: <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC4079071/>.

Cho, S.-Y., Dreher, A. and Neumayer, E. « Does Legalized Prostitution Increase Human Trafficking? ». dans le *Economics of Security Working Paper 71, Berlin: Economics of Security*. 2012. Accessible à l'adresse : https://www.diw.de/documents/publikationen/73/diw_01.c.405653.de/diw_econsec0071.pdf.

Ijadi-Maghsoodi, Roya et al. « Understanding and Responding to the Needs of Commercially Sexually Exploited Youth: Recommendations for the Mental Health Provider », dans *Child and adolescent psychiatric clinics of North America*, 2016, vol. 25, no.1, p. 107-22. En ligne: <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC4725731/>.

Sauvé, Mathieu-Robert. « Les violeurs d'adolescents sont des criminels mal connus », dans *Forum UdeM*, 2006, vol.40, no.19, En ligne : http://www.iforum.umontreal.ca/forum/2005-2006/20060206/R_psychologie.html.

Smith Linda, Healy Vardaman Samantha, « The Problem of Demand in Combating Sex Trafficking », dans *Revue internationale de droit pénal*, 2010, vol. 81, no. 3-4, p. 607-624. En ligne: <https://www.cairn.info/revue-internationale-de-droit-penal-2010-3-page-607.htm>.

Stoltz JA, Shannon K, Kerr T, et al. « Associations between childhood maltreatment and sex work in a cohort of drug-using youth. » dans *Soc Sci Med*. 2007, vol. 65, no. 6, p. 1214–1221. En ligne: <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC2254224/>.

Articles

Éric Clément, 2008, « Prostitution masculine : ceci est mon corps... ». *La Presse*, En ligne : <https://www.lapresse.ca/dossiers/la-prostitution-a-montreal/200809/30/01-25048-prostitution-masculine-cest-mon-corps.php>.

Todd, Zoe, « Grande Prairie 'john school' seeks to rehabilitate offenders ». *CBC News*, 2018. En ligne: <https://www.cbc.ca/news/canada/edmonton/grande-prairie-alberta-sex-trade-offender-rehabilitation-1.4667301>.

Sites gouvernementaux

Assemblée nationale du Québec, *Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs*, 42e législature, 1re session (27 novembre 2018 -).

Bittle, Steven, « La prostitution chez les jeunes : analyse documentaire et bibliographique annotée » Division de la recherche et de la statistique : Ministère de la Justice du Canada, 2001, p. 28. En ligne: https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/jj-yj/rr01_13/rr01_13.pdf.

Ministère de l'Éducation & Ministère de l'Enseignement supérieur « Éducation à la sexualité - Réseau scolaire ». sur le site du gouvernement du Québec. 2021. En ligne : <http://www.education.gouv.qc.ca/references/tx-solrtyperecherchepublicationtx-solrpublicationnouveaute/resultats-de-la-recherche/detail/article/education-a-la-sexualite-reseau-scolaire/?a=a&cHash=a8d600c4b48bbc34a8d150935815b154>.

Ministère de la Justice. « Réforme du droit pénal en matière de prostitution : Projet de loi C-36, Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation ». sur le site du *Gouvernement du Canada*. 2018. En ligne : https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/autre-ther/c36fs_fi/.

Ministère de la Justice. « Les lacunes en matière de recherche dans la littérature sur la prostitution. ». sur le site du *Gouvernement du Canada*. 2020. En ligne : https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/sjc-csj/sjp-jsp/rr02_9/p1.html.

Ministère de la Justice. « Les lacunes en matière de recherche dans la littérature sur la prostitution. : Les priorités en matière de recherche ». sur le site du *Gouvernement du Canada*. 2020. En ligne : https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/sjc-csj/sjp-jsp/rr02_9/p12.html#sec1_3.

Ministère de la Sécurité publique, « Portrait provincial du proxénétisme et de la traite de personnes ». sur le site du *Gouvernement du Québec*. 2013. En ligne : <https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/police/publications-et-statistiques/proxenetisme-traite-personnes/en-ligne.html>.

Ministère de la Sécurité publique. « Programme de prévention et d'intervention en matière d'exploitation sexuelle des jeunes 2016-2021 ». sur le site du *Gouvernement du Québec*. 2017. En ligne : <https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/police/prevention-criminalite/partenaires/programmes-financement/programme-exploitation-sexuelle.html>.

Sites web

Barnett, Laura. 2011 (révisé en 2014). *La prostitution au Canada : obligations internationales, droit fédéral et compétence provinciale et municipale*. Publications de recherche de la Bibliothèque du Parlement. En ligne : https://lop.parl.ca/sites/PublicWebsite/default/fr_CA/ResearchPublications/2011119E.

Blakeman, Katherine. « A Pivotal New Goal: Shedding Light on the Sexual Exploitation of Boys and Men ». 2017. Sur le site du *National Center on Sexual Exploitation*. En ligne : <https://endsexualexploitation.org/articles/sexual-exploitation-boys-men/>.

Charité Universitätsmedizin Berlin, « Prevention project "Just dreaming of them" », sur le site de *The Institute of Sexology and Sexual Medicine in Berlin*. 2021 En ligne : https://sexualmedizin.charite.de/en/research/just_dreaming_of_them/.

Course For Prostitution. « Online Prostitution Prevention Class ». 2021. En ligne: <https://courseforprostitution.com/>.

Course For Prostitution. « About the Online Prostitution Prevention Class ». 2021 En ligne : <https://courseforprostitution.com/about-the-course>.

« Les missions du CRIAVS Île-de-France », sur le site du CRIVAS. 2018. En ligne : <https://criavs.fr/missions-centre-ressources-violences-sexuelles-ile-de-france/>.

Luz Valentin. 2020. « Sex Trafficking of Males ». Dans *The Canadian Centre to End Trafficking*. En ligne: <https://www.canadiancentretoendhumantrafficking.ca/sex-trafficking-of-males/>.

NWG Network. « NWG Boys & Young Men Forum ». En Ligne : <https://www.nwgnetwork.org/events/nwg-boys-young-men-forum/>.

« Pornhub's Annual Report: Can You Guess 2019'S Top Searched Porn Terms? » sur le site Fight the New Drug. En ligne : <https://fightthenewdrug.org/2019-pornhub-annual-report/>.

Projet intervention prostitution Québec. 2020. En ligne : <http://pipq.org/>.

USIAHT. « Boys Safe Home ». En ligne : <https://usiaht.org/boys-safe-home/>.

Contenu audio-visuel

Documentaire Homme à louer. 2009. Disponible à l'adresse : <https://www.documentarystorm.com/men-for-sale/>.

« Trafic - Épisode 1. La pointe de l'iceberg », 18 mars 2019, Balado Picbois Productions. Sur le site de *Télé-Québec*, disponible à l'adresse : <https://trafic.telequebec.tv/>.

« Trafic – Épisode 4. Girlfriend experience », 26 mars 2019, Balado Picbois Productions. Sur le site de *Télé-Québec*, disponible à l'adresse : <https://trafic.telequebec.tv/>.

« Trafic : Pimp », 18 mars 2019, Picbois Productions. Sur le site de *Télé-Québec*, disponible à l'adresse : <https://trafic.telequebec.tv/videos/45626>.

« Trafic : Pimp - le complément », 25 mars 2019, Picbois Productions. Sur le site de *Télé-Québec*, disponible à l'adresse : <https://trafic.telequebec.tv/videos/45790>.

Documents d'organismes non-gouvernementaux

Demand Abolition. 2018 « Who Buys Sex? Understanding and Disrupting Illicit Market Demand ». Accessible en ligne: <https://www.demandabolition.org/wp-content/uploads/2019/07/Demand-Buyer-Report-July-2019.pdf>.

L'Anonyme. « Mémoire présenté à la commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs.es. » 2020. Disponible à l'adresse : <https://www.anonyme.ca/wp-content/uploads/2020/01/cesm-lanonyme-memoire.pdf>.

Paradis, Yves. Lavoie, Anne-Marie. Centre d'intervention en délinquance sexuelle de Laval (CIDS) « Vers une saine gestion du phénomène de l'agression sexuelle et des auteurs d'abus sexuels (clients-abuseurs) sur les personnes mineures », 2020, Mémoire présenté à la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs.

Programme prévention jeunesse – Laval, « Un Écosystème composé de victimes, d'abuseurs et d'exploiteurs » 2019, Mémoire présenté à la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs.

Autres

Aashna, Arora & Akshay Nair, « Role of International Law in Protection of Children Against Child Pornography », sur le site *Lawordo*, 2020. En ligne : <https://www.lawordo.com/role-of-international-law-in-protection-of-children-against-child-pornography/>.

Shaver, Frances M.. « Prostitution ». dans *l'Encyclopédie Canadienne*, 10 juin 2016, En ligne : <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/prostitution>.

Truchon, Jean-François, 2012, *La prostitution masculine dans la rue : isolement, dissonances, vicissitudes et mécanismes de survie*, Mémoire comme exigence partielle de la maîtrise en sexologie, Université du Québec à Montréal. Accessible à l'adresse : <https://archipel.uqam.ca/5096/1/M12578.pdf>.